

**Groupe de travail de la Cellule d'intervention  
sur la vitalité de l'industrie forestière  
des régions de l'Outaouais et des Laurentides**

**Rapport détaillé (Phase 1)**

**Luc LeBel, ing.f., Ph. D.**

**Président du groupe de travail**

**1 juin 2020**

## Avant-Propos

Ce rapport présente les constats et propositions du Groupe de travail de la Cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière de l'Outaouais et des Laurentides (GTCIVIFOL). Les travaux du groupe ont été guidés par le mandat confié par le Comité directeur de la Cellule d'intervention. Des actions ont été proposées et priorisées par les membres du Groupe de travail. Elles ne devraient pas être perçues comme une liste complète de tous les éléments de la chaîne d'approvisionnement pouvant faire l'objet de modifications. Les propositions présentées ici ont été retenues parce qu'elles font l'objet d'une large adhésion par les membres du Groupe de travail – industriels et représentants gouvernementaux –, qu'elles offrent des opportunités de gains immédiats ou à court terme, et qu'elles ciblent des éléments spécifiques aux régions de l'Outaouais et des Laurentides. D'autres enjeux touchant l'aménagement des forêts, tels qu'une révision en profondeur du régime forestier ou les modalités d'application du RADF, pour ne nommer que ceux-là, ont été proposés par certains membres du Groupe de travail. Ultimement, le Groupe de travail a souhaité éviter un dédoublement des efforts, mais ce choix ne constitue pas un avis sur la pertinence ou non de ces enjeux ayant une portée nationale.

Le rapport présente également un certain nombre de constats qui n'ont pas fait l'objet de discussions approfondies lors des travaux du groupe. Sans nécessairement représenter des éléments consensuels, l'auteur du rapport souhaite néanmoins les porter à l'attention des autorités concernées pour assurer une couverture la plus complète possible de la problématique. Aussi, la valeur des gains escomptés à la suite de la mise en œuvre des solutions proposées n'a pas fait l'objet d'une analyse complète. Des travaux additionnels permettraient de valider les bénéfices escomptés et d'identifier les moyens permettant leur réalisation. Dans l'état actuel, les estimations reflètent néanmoins de manière crédible une cible pouvant guider les efforts d'améliorations des activités liées à l'approvisionnement dans les régions concernées.

Les objectifs ambitieux que s'était donnés le Groupe de travail n'ont pas encore été pleinement atteints. Cependant, les jalons sont posés pour la mise en place de solutions permettant de saisir une plus grande part de tout le potentiel de création de valeur qu'offre la filière forestière des régions de l'Outaouais et des Laurentides.

Finalement, des travaux doivent être poursuivis afin de développer un modèle d'affaires intégré spécifique aux régions visées par la Cellule d'intervention. Des éléments sur lesquels développer un tel modèle ont été identifiés par le Groupe de travail. Il y aurait intérêt à soutenir l'esprit collaboratif observé durant les réunions du Groupe de travail afin d'explorer des façons de développer la résilience de la structure industrielle régionale, mieux contrôler les coûts d'approvisionnement et assurer l'utilisation durable des ressources forestières.

*Note : Cette version est identique à celle datée du 1 mai à l'exception d'un ajout fait à la section 2.1.2 (Variation récente des coûts d'approvisionnement et causes pouvant l'expliquer). Un coût moyen pondéré a été ajouté.*

## Remerciements

L'auteur tient à remercier tous les membres du Groupe de travail qui, par leur implication, ont permis la mise en commun d'expériences et d'expertises essentielles à l'identification des solutions présentées dans ce rapport. Le temps et les efforts consacrés aux travaux du comité se sont faits dans une période particulièrement difficile et occupée par des enjeux forestiers et de santé publique. Le grand respect démontré par l'ensemble des participants tout au long des travaux aura permis des échanges francs et productifs.

## Table des matières

Avant-Propos .....	i
Remerciements .....	ii
1. Mandat du groupe de travail .....	1
2. Calendriers et travaux réalisés .....	2
2.1 Portrait de l’environnement d’affaires de la filière forestière des régions de l’Outaouais et des Laurentides.....	3
2.1.1 L’approvisionnement en matière première en termes de quantité, qualité, disponibilité, accessibilité et prévisibilité.....	3
2.1.2 Variation récente des coûts d’approvisionnement et causes pouvant l’expliquer.....	12
2.1.3. La variation récente des revenus pour les principaux produits forestiers.....	15
2.1.4. La situation de la main d’œuvre et des entrepreneurs forestiers.....	18
2.2. Développer une vision commune de la situation forestière des régions de l’Outaouais et des Laurentides.....	22
2.3 Solutions prioritaires et plan d’action proposé par le Groupe de travail .....	23
2.3.1. Solutions prioritaires .....	23
2.3.2. Plan de travail et de mise en œuvre pour la saison 2020-2021 .....	30
2.3.3. Coûts et bénéfices des mesures .....	32
3. Suite des travaux du Groupe de travail .....	34
4. Conclusion.....	36
Annexes .....	39
Annexe I : Recommandations et actions pour accroître la mobilisation des bois dans les forêts privées des Laurentides et de l’Outaouais (FPFQ).....	40
Annexe II : Gabarit pour la saisie des coûts d’approvisionnement .....	45
Annexe III : Évolution des coûts et des prix des produits du bois (Document préparé par le CIFQ) .....	48
Annexe IV : Liste complète des enjeux et solutions proposés par le GT .....	58
Annexe V : Tableau d’enjeux et d’actions proposés par un industriel membre du GT .....	64

# 1. Mandat du groupe de travail

Conformément aux orientations données par le Comité directeur, et à la suite des discussions tenues lors de la première réunion du Groupe de travail (GT), le mandat suivant a guidé les travaux :

1. Réaliser un portrait de l'environnement d'affaires de la filière forestière des régions de l'Outaouais et des Laurentides, notamment en regard des éléments suivants :
  - L'approvisionnement en matière première (m<sup>3</sup>) en termes de quantité, qualité, disponibilité, accessibilité et prévisibilité;
  - L'interdépendance entre les principaux acteurs de la filière;
  - La variation récente (depuis 2012) des coûts d'approvisionnement et les causes pouvant l'expliquer;
  - La variation récente (depuis 2012) des revenus (conditions des marchés) pour les principaux produits forestiers;
  - La situation de la main d'œuvre (incluant les entrepreneurs).
  
2. Développer une vision commune de la situation forestière des régions de l'Outaouais et des Laurentides :
  - Cette vision commune s'appuiera sur un constat partagé des principaux enjeux, ainsi que les problématiques et les solutions proposées;
  - Les participants s'engagent à participer de bonne foi à l'identification des enjeux et des solutions de manière respectueuse et diligente.
  
3. Élaborer un plan de travail incluant des objectifs mesurables et des moyens à mettre en œuvre pour la saison 2020-2021 qui permettra une plus grande efficacité (réduction des coûts d'approvisionnement, meilleure valorisation de la ressource disponible);
  
4. Développer un modèle d'affaires intégré permettant d'améliorer à moyen et long terme la résilience de la structure industrielle régionale aux variations dans les conditions des marchés des différents produits forestiers. Ce modèle d'affaires devra :
  - Démontrer sa capacité à maintenir de façon pérenne un coût d'approvisionnement compétitif pour l'industrie forestière régionale en intégrant le potentiel de la forêt privée;
  - Maintenir les améliorations du coût d'approvisionnement et assurer l'utilisation durable des ressources forestières.

L'échéancier pour atteindre les éléments 1 à 3 du mandat était fixé au 30 mars 2020. L'élément 4 devait nécessiter des travaux allant jusqu'au mois de juin 2020.

Dans le but de favoriser l'adhésion et la mobilisation de ses membres, le Groupe de travail s'est donné les objectifs suivants :

**Objectif stratégique**

Contribuer, par l'identification de solutions mobilisatrices, à un environnement économique plus attrayant qui favorise les investissements dans le secteur forestier dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides.

**Objectifs spécifiques**

Identifier des actions qui améliorent l'efficacité des entreprises de la région notamment par une réduction de 30 % du coût d'approvisionnement de l'usine de pâte de Thurso et de façon significative et durable celui de l'ensemble de la filière.

## 2. Calendriers et travaux réalisés

Le Groupe de travail de la Cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière des régions de l'Outaouais et des Laurentides s'est réuni à quatre occasions :

Date	Lieux	Fait saillant
16 janvier 2020 (13h00-17h00)	MFFP Gatineau	Précision du mandat, portrait régional et expression des attentes
7 février 2020 (9h00-16h30)	Hôtel de Ville, Mont-Tremblant	Identification des enjeux et solutions
21 février 2020 (9h00-16h30)	Hôtel de Ville, Mont-Tremblant	Priorisation des enjeux et solutions
16 mars 2020 (9h00-16h30)	MFFP Mont-Tremblant et Visioconférence	Finalisation du choix des enjeux et solutions

Les membres ont également participé à de nombreuses sessions de travail tenues entre chaque réunion. Avec la collaboration des industriels, le président a effectué des visites de chantiers dans les Laurentides et en Outaouais. Les résultats complets ont été présentés au GT lors d'une rencontre par visioconférence le 27 avril 2020.

## 2.1 Portrait de l'environnement d'affaires de la filière forestière des régions de l'Outaouais et des Laurentides

Le portrait doit couvrir les éléments suivants :

- L'approvisionnement en matière première;
- L'interdépendance entre les principaux acteurs de la filière;
- La variation récente (depuis 2012) des coûts d'approvisionnement et les causes pouvant l'expliquer;
- La variation récente (depuis 2012) des revenus (conditions des marchés) pour les principaux produits forestiers;
- La situation de la main d'œuvre.

### 2.1.1 L'approvisionnement en matière première en termes de quantité, qualité, disponibilité, accessibilité et prévisibilité

#### La forêt publique

Les possibilités forestières toutes essences pour la période 2018-2023 est estimé à 2,9 million de m<sup>3</sup> dans les Laurentides et de 1,9 million dans l'Outaouais. Les volumes par essence sont présentés aux Tableaux 1 et 2. Le bouleau jaune produirait approximativement 35% de sciage et déroulage, et l'érable 27% en qualité sciage, et ce, pour les deux régions. En 2017-2018, la récolte totale en Outaouais a été de 1,206 million de m<sup>3</sup> et de 1,218 million de m<sup>3</sup> dans les Laurentides.

Tableau 1. Possibilité forestière 2018-2023 – Outaouais (Tiré de « Portrait forestier Outaouais et Laurentides (MFFP 2020) »)

Essence	71-51	71-52	72-51	73-51	73-52	74-51	Total
<b>SEPM</b>	41 900	174 000	10 500	109 900	130 000	393 500	<b>859 800</b>
<b>Thuya</b>	6 800	40 400	4 900	20 800	19 300	47 800	<b>140 000</b>
<b>Pruche</b>	4 900	5 000	13 400	3 500	300	-	<b>27 100</b>
<b>Pin blanc et rouge</b>	48 200	77 800	2 600	41 500	28 300	25 000	<b>223 400</b>
<b>Peuplier</b>	35 500	82 500	12 600	85 900	21 100	89 800	<b>327 400</b>
<b>Bouleau à papier</b>	14 200	79 700	4 000	51 100	84 400	266 300	<b>499 700</b>
<b>Bouleau jaune</b>	21 800	69 300	8 200	54 700	46 700	57 700	<b>258 400</b>
<b>Érable</b>	75 000	116 900	34 100	139 600	50 800	50 400	<b>466 800</b>
<b>Autres feuillus durs</b>	66 000	38 400	15 800	65 300	1 400	2 200	<b>189 100</b>
<b>Total</b>	<b>314 300</b>	<b>684 000</b>	<b>106 100</b>	<b>572 300</b>	<b>382 300</b>	<b>932 700</b>	<b>2 991 700</b>

Tableau 2 Possibilités forestières 2018-2023 – Laurentides (Tiré de « Portrait forestier Outaouais et Laurentides (MFFP 2020) »)

Essence	64-71	64-52	61-51	Total
<b>SEPM</b>	677 600	24 700	11 400	<b>713 700</b>
<b>Thuya</b>	37 900	6 400	1 400	<b>45 700</b>
<b>Pruche</b>	4 000	12 400	3 100	<b>19 500</b>
<b>Pin blanc et rouge</b>	15 200	3 700	1 300	<b>20 200</b>
<b>Peuplier</b>	94 600	18 400	8 700	<b>121 700</b>
<b>Bouleau à papier</b>	355 300	7 400	3 700	<b>366 400</b>
<b>Bouleau jaune</b>	185 300	22 700	12 100	<b>220 100</b>
<b>Érable</b>	189 000	66 500	38 900	<b>294 400</b>
<b>Autres feuillus durs</b>	37 600	31 800	12 900	<b>82 300</b>
<b>Total</b>	<b>1 596 500</b>	<b>194 000</b>	<b>93 500</b>	<b>1 884 000</b>

Lors de la première réunion du Groupe de travail, le MFFP a présenté un portrait synthèse de la forêt publique des Laurentides et de l'Outaouais. Les principaux enjeux sont résumés ainsi :

- Manque de preneurs de bois feuillus de faible qualité;
- Proportion de bois d'œuvre feuillu sur pied en diminution depuis plusieurs décennies;
- Augmentation significative du couvert mixte à dominance feuillue;
- Écart entre la stratégie du Forestier en chef et le bilan des superficies coupées;
- Envahissement par le hêtre au détriment de l'érable à sucre;
- Mortalité associée à la maladie corticale du hêtre en hausse;
- Difficile intégration des opérations forestières (+20 bénéficiaires de garantie);
- Détérioration au fil des ans du réseau de chemins multiusages;
- Concentration des opérations le long des principaux chemins d'accès;
- Augmentation des distances de transport chantier-usine;
- Défi important d'harmonisation avec certaines communautés autochtones;
- Préoccupation croissante du milieu constituant un défi majeur aux opérations forestières;
- Multiplication et complexification des compensations financières destinées aux BGA depuis 2013.

La Figure 1 superpose les différents usages du territoire pour chaque région. En complément, le Tableau 3 traduit en pourcentage la proportion du territoire touchée par ces usages. On décèle rapidement la complexité d'y planifier les opérations d'aménagement tout en prenant compte des usages diversifiés. Il importe de noter la zone hachurée noire dans la partie supérieure

droite de la région de l’Outaouais. Il s’agit du territoire visé par l’entente du Lac Barrière (ALB) et pour lequel il n’est pas possible actuellement de réaliser des activités d’aménagement forestier. Pour la période 2010-2019, seulement 36 % des superficies ont été récoltées dans ALB par rapport à la stratégie d’aménagement. Il devient en conséquence de plus en plus difficile pour les aménagistes de produire une planification qui réponde aux scénarios d’aménagement retenus pour la région. Pour leur part, les industriels ont l’impression que le processus d’harmonisation actuel donne une priorité plus forte aux autres usages, ou du moins n’offre pas l’occasion de faire valoir les conséquences des délais ou des exclusions.

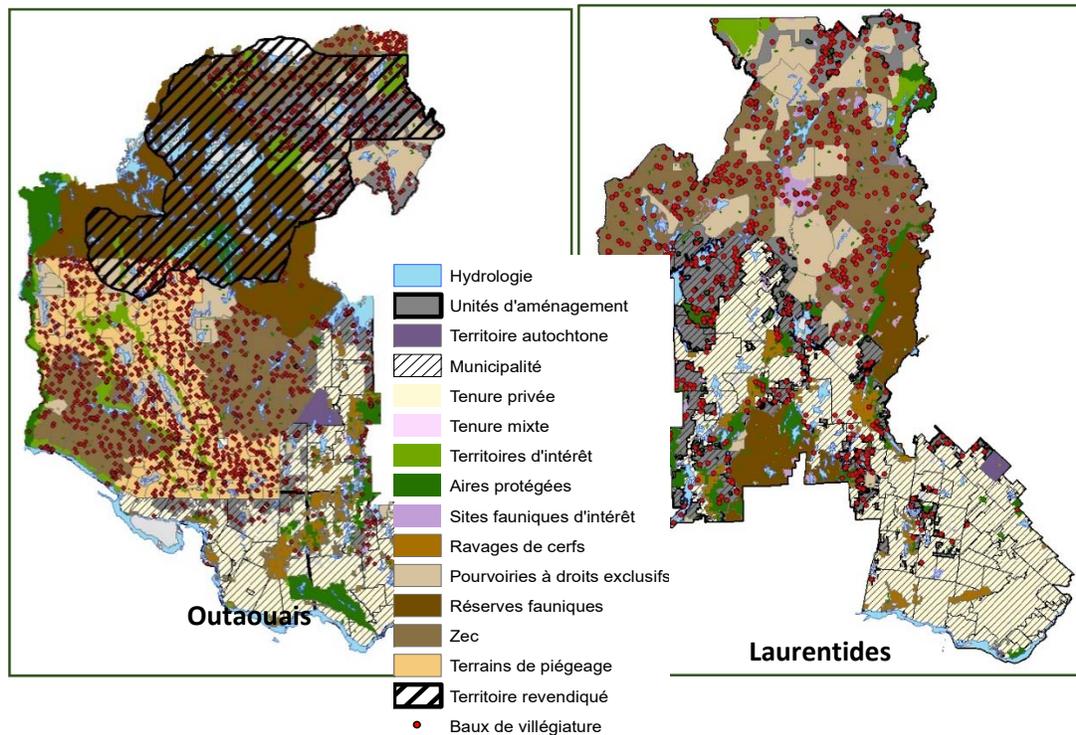


Figure 1. Occupation du territoire (faunique, municipalisé, baux de villégiature, etc.)

Tableau 3. Occupation du territoire (faunique, municipalisé, baux, etc.)

Occupation	% Outaouais	% Laurentides
Territoires protégés (incluant TI)*	11 %	8 %
Territoires municipalisés	23 %	54 %
Territoires fauniques structurés	63 %	44 %
Piégeage	50 %	29 %
Ravages de cerf de Virginie	4 %	5 %
Sites fauniques d'intérêt	5 %	3 %
Baux de villégiature (nombre)	2 287	1 000
<b>Portion aménageable libre</b>	<b>1,4 %</b>	<b>4 %</b>

\* Pourcentage calculé sur l’ensemble du territoire de la région administrative

La situation qui prévaut dans les deux régions, c'est-à-dire la grande incertitude sur l'accessibilité du territoire (harmonisation et réseau routier), une diversité d'essences et de peuplements qui peut induire une plus grande marge d'erreur statistique dans la prévision des flux de bois (en volume et en qualité) et le grand nombre de bénéficiaires de garantie d'approvisionnement, contribue à réduire significativement la prévisibilité des approvisionnements forestiers. Les planificateurs forestiers, autant au niveau de l'aménagement que des opérations, ont un défi plus grand que celui qu'on retrouverait en contexte d'une forêt plus homogène et moins fréquentée. Dans les circonstances, les aménagistes et les responsables de l'approvisionnement réalisent un travail colossal. Malgré l'ensemble des contraintes avec lesquelles ils et elles doivent composer, on peut noter aux Figures 2 et 3 une certaine stabilité en termes de volume et qualité récoltés par essence entre les périodes 2012-2013 et 2017-2018. Il faut cependant remarquer que les volumes de feuillu dur qualité D (pâte) ont augmenté. Aussi, les histogrammes montrent bien qu'aucune essence n'est présente à plus de 30% (Outaouais) ou 40% (Laurentides). C'est une autre indication de la diversité des produits et des peuplements. La relative stabilité des volumes récoltés peut cependant occulter le fait qu'une proportion importante des attributions n'est pas récoltée. Cet élément est présenté plus bas (Figures 4 à 7).

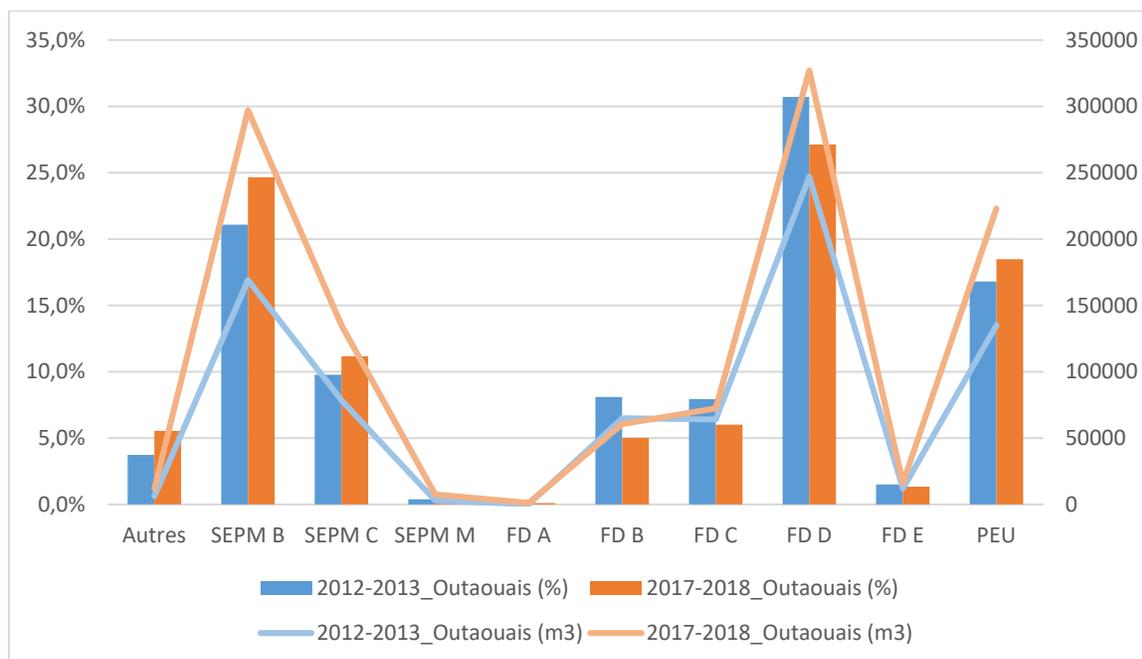


Figure 2. Volume et qualité récoltés par essence entre les périodes 2012-2013 et 2017-2018 pour la région de l'Outaouais (Source : BMMB)

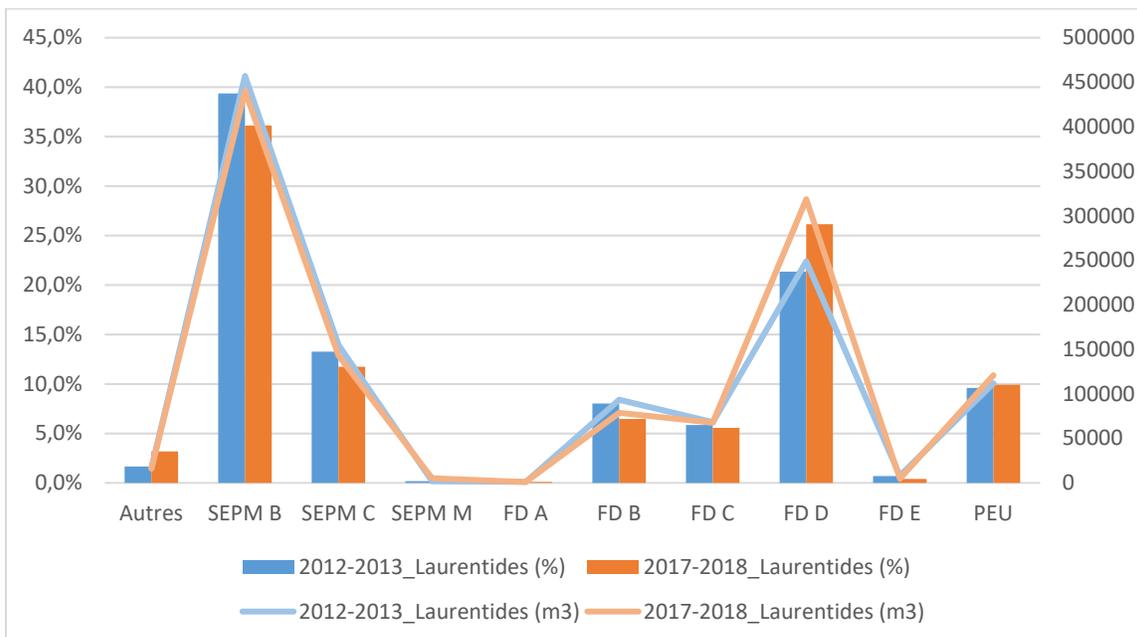


Figure 3. Volume et qualité récoltés par essence entre les périodes 2012-2013 et 2017-2018 pour la région des Laurentides (Source : BMMB)

Le bilan quinquennal des volumes vendus et des volumes récoltés 2013-2018<sup>1</sup> montre un écart important pour les deux régions (Figure 4 à 7). Les volumes vendus comprennent les GA (Garanties d'Approvisionnement) et les ventes de gré à gré, mais ne comprennent pas les volumes provenant des chantiers du BMMB.

En Outaouais (Figures 4 et 5), les écarts sont relativement faibles pour le peuplier. Pour les essences marginales (THO, PRU), on note des écarts en pourcentage plus marqués, mais qui s'appliquent sur des volumes moindres. Pour les PINS, on constate un écart de 40 % qui illustre le défi que pose la récolte de ces volumes qui ont une présence diffuse sur le territoire et dans les peuplements. Le SEPM, le BOP et le BOJ se démarquent avec des écarts significatifs en pourcentage et en volumes absolus qui s'expliquent notamment par les difficultés d'harmonisation autochtone et par le manque de preneur pour les volumes de pâte de bouleaux. Pour les ER, on constate des écarts significatifs en pourcentage (37 %) et en volumes absolus (392 000 m<sup>3</sup>) qui illustrent bien les défis actuels pour la filière feuillue : une disponibilité de peuplements de plus en plus éloignés des usines et des peuplements de moins en moins stockés en érable à sucre (présence d'autres essences feuillues moins désirées comme l'érable rouge). Pour les autres feuillus durs (AFD), qui comprennent une forte proportion de hêtre, on note un dépassement des volumes récoltés par rapport aux volumes vendus qui est dû à la mise en œuvre du plan spécial de récupération.

Dans les Laurentides (Figures 6 et 7), les écarts sont plus faibles pour les principaux groupes d'essences (SEPM, PEU, ER, BOJ). Pour les essences marginales (THO, PRU et PINS), on note des écarts en pourcentage plus marqués, mais qui s'appliquent sur des volumes moindres. Le BOP se démarque avec un écart significatif de 30 % qui s'explique par le manque de preneur pour les volumes de pâte. Pour les AFD, qui comprennent principalement du HEG, on note un

<sup>1</sup> Sources : MFFP, 2020. Volumes autorisés à la PRAN et Bilan de matière ligneuse.

dépassement des volumes récoltés par rapport aux volumes vendus qui est dû à la mise en œuvre du plan spécial de récupération du HEG.

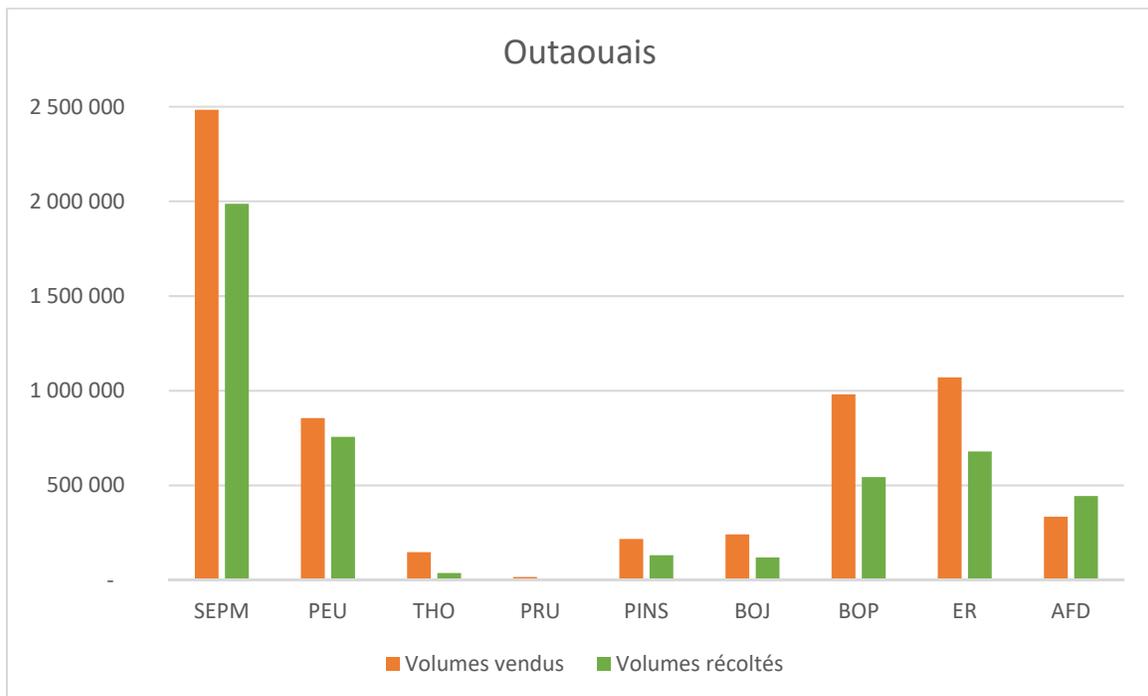


Figure 4. Bilan quinquennal 2013-2018 pour l'Outaouais des volumes vendus et récoltés par essence ou groupe d'essences (Source MFFP)

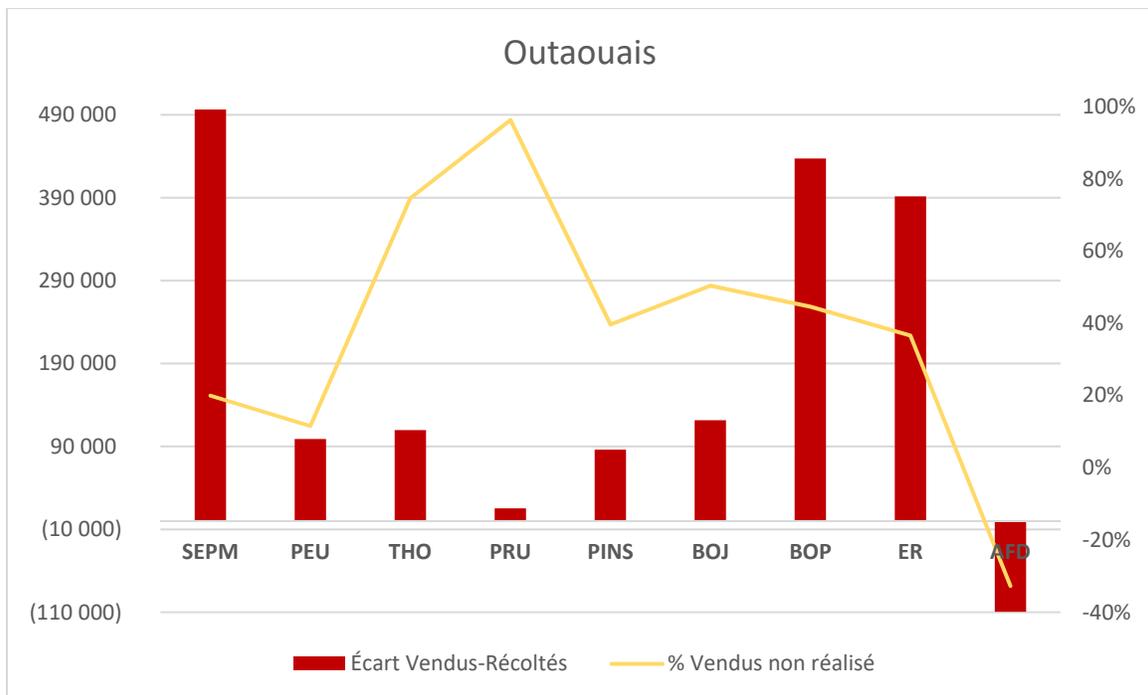


Figure 5. Bilan quinquennal 2013-2018 pour l'Outaouais des écarts entre les volumes vendus et récoltés par essence ou groupe d'essences (Source MFFP)

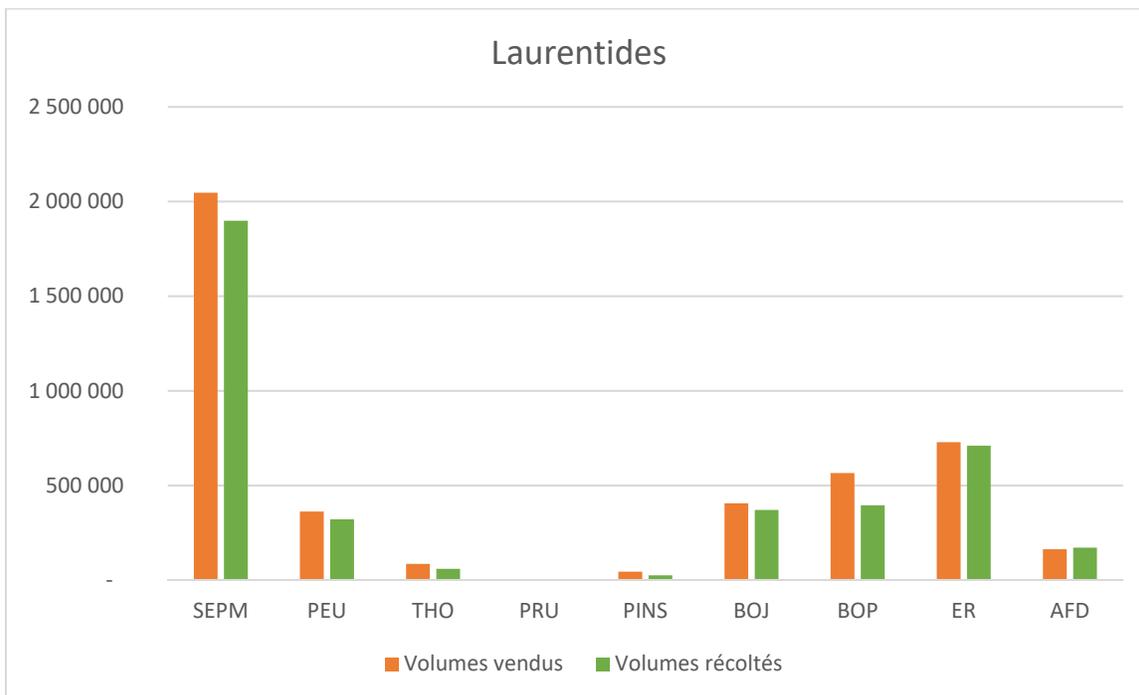


Figure 6. Bilan quinquennal 2013-2018 pour les Laurentides des volumes vendus et récoltés par essence ou groupe d'essences (Source MFFP)

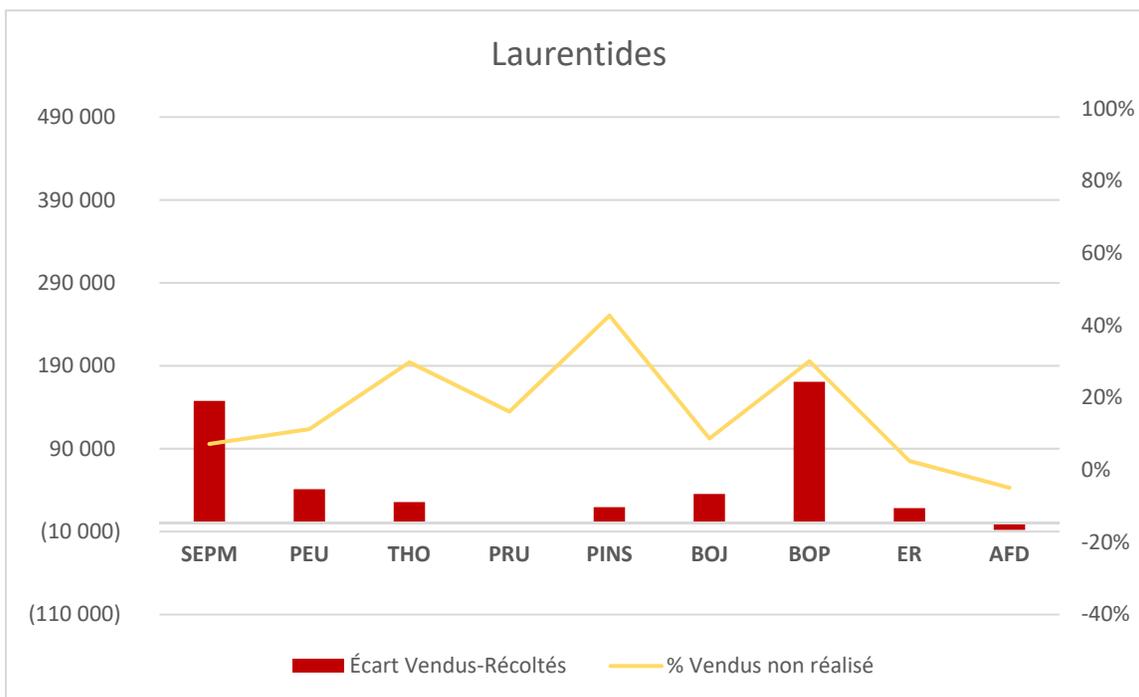


Figure 7. Bilan quinquennal 2013-2018 pour les Laurentides des écarts entre les volumes vendus et récoltés par essence ou groupe d'essences (Source MFFP)

Les écarts entre les volumes vendus et récoltés sont considérables, particulièrement en Outaouais. Le Groupe de travail n'a pas eu le temps nécessaire pour explorer pleinement l'ensemble de cette problématique. Cet enjeu nécessite certainement plus d'attention que ce que lui a consacré le GT jusqu'à présent.

### La forêt privée

Un portrait complet du potentiel que présente la forêt privée de l'Outaouais et des Laurentides a été préparé par la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) au nom de l'Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais, de l'Office des producteurs de bois de la Gatineau et de l'Office des producteurs de bois de Pontiac<sup>2</sup>. Le rapport complet a été présenté aux membres du Groupe de travail. Une synthèse des recommandations et actions permettant d'accroître la mobilisation des bois dans les forêts privées des Laurentides et de l'Outaouais est disponible en Annexe I à ce rapport. On y fait valoir, notamment, que la forêt privée est située à proximité des usines (Figure 8) et qu'il s'y trouve un potentiel de récolte inutilisé. En 2018, ce sont près de 450 000 m<sup>3</sup> qui auraient pu être consommés par l'industrie forestière si la région avait mobilisé le bois dans une proportion similaire à la moyenne de la forêt privée québécoise.

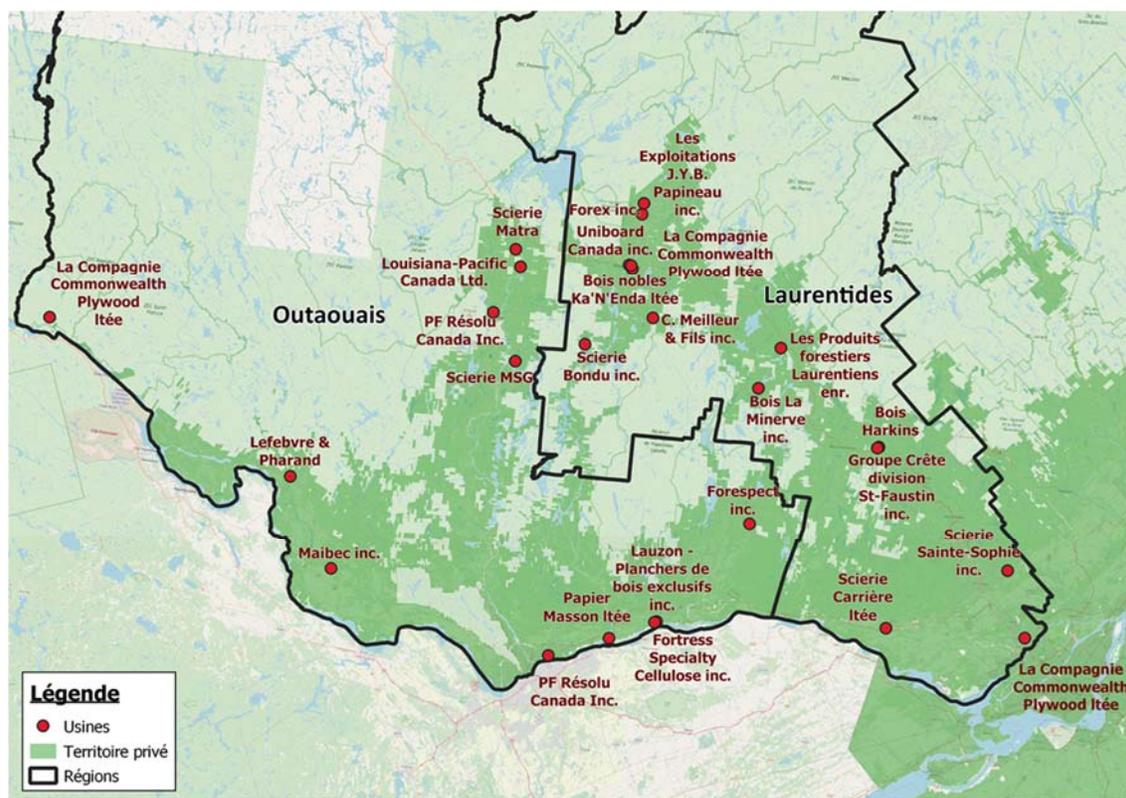


Figure 8. Localisation des forêts privées de l'Outaouais et des Laurentides et localisation des principales usines consommatrices (tiré de FPFQ 2020)

<sup>2</sup> FPFQ 2020. La contribution des forêts privées à l'économie des régions de l'Outaouais et des Laurentides : un potentiel à mettre en valeur. 30 pp.

En résumé, le rapport de la FPFQ indique que l’Outaouais et les Laurentides ne parviennent pas aussi bien que d’autres régions du Québec à mobiliser le bois de leurs forêts privées et les usines de transformation n’arriveraient pas non plus à respecter les scénarios d’approvisionnement en bois issu des forêts privées. Les études de la FPFQ rapportent que, bien que le profil démographique des propriétaires de l’Outaouais diffère légèrement de celui de la moyenne québécoise, leurs motivations pour détenir une forêt sont semblables. Par contre, le rapport affirme que la culture sylvicole serait moins développée chez les propriétaires de l’Outaouais. On y apprend également qu’en comparaison à la moyenne québécoise, un plus fort pourcentage de propriétaires de l’Outaouais dit avoir réduit leurs activités d’aménagement en raison de la réglementation municipale. Le rapport mentionne à cet effet qu’il importe « *d’adopter des réglementations permettant de concilier les besoins des différents intervenants.* »

Les objectifs établis par la FPFQ sont de faire progresser l’ensemble des indicateurs qui témoignent de l’activité forestière en forêt privée au niveau de la moyenne provinciale. Le plan détaillé pour y arriver est présenté à l’Annexe I.

## 2.1.2 Variation récente des coûts d’approvisionnement et causes pouvant l’expliquer

Les industriels participant au GT ont tous fourni des informations permettant de calculer et d’évaluer l’augmentation de leurs coûts d’approvisionnement. Un gabarit préparé par le CIFQ et inspiré de celui utilisé pour l’enquête provinciale du BMMB a été proposé aux industriels afin d’uniformiser la méthode de collecte. Le gabarit est présenté à l’Annexe II. Dans un cas, l’information de 2012 n’était pas disponible et l’année de référence 2013 a été utilisée. Les industriels n’ont pas tous été en mesure de fournir le même niveau de détails concernant les postes de dépenses. Par exemple, lorsqu’un entrepreneur général est responsable de la récolte et de la construction de chemin, il devient impossible d’attribuer un coût à chaque activité. L’entrepreneur général peut, par exemple, prendre en charge le transport, privant ainsi de connaître le coût exact de ce poste de dépense. Certaines entreprises ont fourni des informations concernant les conditions d’opération pour chaque année (volume par tige, volume par hectare, proportion de coupe partielle, distance moyenne de transport, nombre de mètres cubes récolté par kilomètre). Toutefois, la majorité des entreprises n’ont pas transmis cette information. Ainsi, il n’est pas possible d’exclure la possibilité qu’une partie de la variation des coûts soit attribuable à des conditions biophysiques moins propices à la récolte ou à des choix sylvicoles plus coûteux (comme la coupe partielle). Plusieurs facteurs affectant les opérations forestières ont évolué entre 2012 et 2019 et une grande prudence est requise dans l’interprétation de l’analyse des coûts. Cela dit, les informations ont été attentivement étudiées par l’auteur. Son expérience des coûts de production des systèmes de récolte lui permet d’affirmer que les informations fournies sont crédibles. Une vérification comptable rigoureuse telle que celle accompagnant l’enquête sur les coûts du BMMB n’a évidemment pas été réalisée. L’auteur invite ainsi à la prudence dans l’interprétation des informations présentées plus bas.

Selon la Banque du Canada<sup>3</sup>, l’inflation (IPC) a été de 11% entre 2012 et 2019. L’IPC n’est pas nécessairement représentatif des coûts de production en forêt (machine spécialisée, pièces, salaires, etc.). Des indices spécifiques pour la machinerie de production et le carburant diesel sont disponibles auprès de différentes sources (Statistiques Canada, Régie de l’énergie). Une analyse produite par le CIFQ (Annexe III) pour la période 2012-2019 montrerait d’ailleurs que les augmentations des principaux facteurs de production seraient toutes plus élevées que l’IPC général, à l’exception du carburant.

Selon les informations fournies par les industriels, les coûts d’approvisionnement dans la région auraient augmenté en moyenne de 18% pour les achats en forêt privée et de 24% pour les volumes associés aux garanties d’approvisionnement en forêt publique<sup>4</sup>. En forêt publique, l’augmentation est de 19% si les redevances et les droits de coupe ne sont pas inclus (Tableau 4). L’augmentation des coûts d’approvisionnement dépasserait donc l’inflation pour la période 2012-2019.

---

<sup>3</sup> <https://www.banqueducanada.ca/taux/renseignements-complementaires/feuille-de-calcul-de-linflation/>

<sup>4</sup> Seulement quatre entreprises sur huit ont fourni une information concernant les coûts d’achats en forêt privée. La taille de l’échantillon doit inciter à la prudence et c’est pourquoi la valeur monétaire n’est pas présentée. Cependant, selon les données fournies par la FQPF, le coût moyen toutes essences pour la région est passé de 55,03\$/m<sup>3</sup> en 2012 à 62,51\$/m<sup>3</sup> en 2019.

Tableau 4. Variation des coûts d'approvisionnement entre 2012 et 2019 (toutes essences)

<b>Achats forêt privée</b>			
	2012	2019	Variation
	\$/m <sup>3</sup>	\$/m <sup>3</sup>	%
Coût moyen (non pondéré)	-	-	18%
<b>GA livrée cour d'usine - sans droits de coupe*</b>			
	2012	2019	Variation
	\$/m <sup>3</sup>	\$/m <sup>3</sup>	%
Coût moyen (non pondéré)	59,45	70,77	19%
Coût moyen (pondéré)	58,60	68,79	17%
<b>GA livrée cour d'usine - avec droits de coupe</b>			
	2012	2019	Variation
	\$/m <sup>3</sup>	\$/m <sup>3</sup>	%
Coût moyen (non pondéré)	66,28	82,33	24%
Coût moyen (pondéré)	64,83	78,18	21%

\* droits de coupe inclus la VMBS (Valeur marchande des bois sur pied), redevance annuelle, SOPFEU et SOPFIM

De 2012 à 2019, le coût moyen pour le groupe d'industriels sondés est passé de 66,32\$/m<sup>3</sup> à 82,33 \$/m<sup>3</sup>. Il s'agit d'une augmentation de 16,05\$/m<sup>3</sup>. Il est bon de rappeler que le groupe est composé de scieurs résineux, de scieurs feuillus, d'une usine de pâte et d'un producteur de panneaux OSB. Il s'agit donc d'une augmentation non pondérée qui reflète la diversité industrielle régionale, mais qui ne correspond pas forcément à la réalité individuelle d'une entreprise en particulier. Sur une base individuelle, les coûts ont augmenté de 10% à 33% sans les droits de coupe et de 10% à 52% en incluant les droits de coupe. De même, certaines entreprises ont subi des variations importantes des niveaux d'aide en crédit sylvicoles. En tenant compte de la variation de ce crédit, le différentiel double pour une des entreprises de l'échantillon. Le coût moyen pondéré, avec et sans droits de coupe, est également présenté dans le Tableau 4. Ce coût présente une variation qui tient compte du poids relatif des industriels et donc du produit récolté. De manière pratique, pour un industriel seule l'augmentation spécifique à son produit et ses opérations compte réellement. En ce sens, l'augmentation moyenne du groupe, qu'elle soit pondérée ou non, est une mesure imparfaite. L'obligation de ne pas révéler des informations propres à une entreprise nous oblige d'utiliser une valeur composite. Les analyses qui suivent sont ainsi basées sur la moyenne non pondérée qui offre une valeur plus proche de ce qui pourrait être la médiane du groupe.

Les industriels ont exprimé à plusieurs occasions que les dépenses associées à la voirie forestière avaient subi les augmentations les plus importantes au cours de dernières années. Cette affirmation semble confirmée par des données disponibles (voir Tableau 5). La catégorie « Autres » inclut les frais fixes d'administration. On constate également une augmentation de ce poste de dépenses. Le Tableau 5 a été produit à partir d'un sous-échantillon d'entreprises pour lesquelles il était possible de distinguer les principaux postes. C'est la raison pour laquelle un différentiel de 28% est obtenu entre 2012 et 2019, comparativement au différentiel de 24% présenté au Tableau 4. Selon les enquêtes récentes et différentes publications (Manuel de la foresterie), la voirie représente entre 10 et 20% des coûts d'approvisionnement.

Tableau 5. Variation en pourcentage par poste de dépense et proportion du coût d’approvisionnement que représentent ces postes

Poste de dépense	Variation	Proportion des postes	
		Enquête DDM*	GT
	2012-2019		
Récolte	16%	45%	48%
Chemin	58%	15%	14%
Transport	10%	31%	24%
Autres	19%	10%	13%
Droit de coupe	45%		
Variation totale moyenne	28%		

\*Groupe DDM, 2016, Enquête 2013-2014 sur les coûts d’opération et les revenus liés au bois d’œuvre de l’industrie forestière du Québec.

L’augmentation moyenne du coût en forêt publique a été de 16,05\$/m<sup>3</sup>. Toute chose étant égale par ailleurs, ce montant dépasse l’inflation de 8,76 \$/m<sup>3</sup>. L’analyse historique des coûts de récolte en foresterie depuis les années 1990 montre que les gains de productivité permettaient, dans une large mesure, de compenser l’inflation (Thomas 2015). C’est ainsi que les taux (\$/m<sup>3</sup>) payés aux entrepreneurs pouvaient rester relativement stables sans compromettre leur rentabilité (Skogforsk, Dupuis 2020). Les informations partagées par les industriels de la région des Laurentides et de l’Outaouais indiquent que, pour la période 2012-2019, les gains en productivité qui pouvaient être espérés par l’utilisation de nouveaux équipements et meilleures techniques n’ont pas suffi à compenser l’augmentation des coûts de production. Ces résultats devraient motiver tous les partenaires de la filière forestière de l’Outaouais et des Laurentides à rapidement identifier et mettre en place des moyens d’améliorer la performance du secteur.

### 2.1.3. La variation récente des revenus pour les principaux produits forestiers

Un portrait de la variation des revenus et transferts à l'État pour les principaux produits du sciage a été partagé aux membres du GT par le CIFQ (Figure 9). Le portrait complet est présenté en annexe (Annexe III). Les prix de vente se sont généralement améliorés sur la période 2012-2019 (entre 50 et 70 % d'amélioration). Cependant, les transferts à l'État (VMBSP et redevance annuelle) ont augmenté de façon plus importante pour ce qui est du bois de sciage feuillu. En pourcentage, l'augmentation pour le SEPM (B & C, M) est de 47 %. L'augmentation est de 91% pour le BOP, de 108% pour le BOJ et de 112% pour l'ERS.

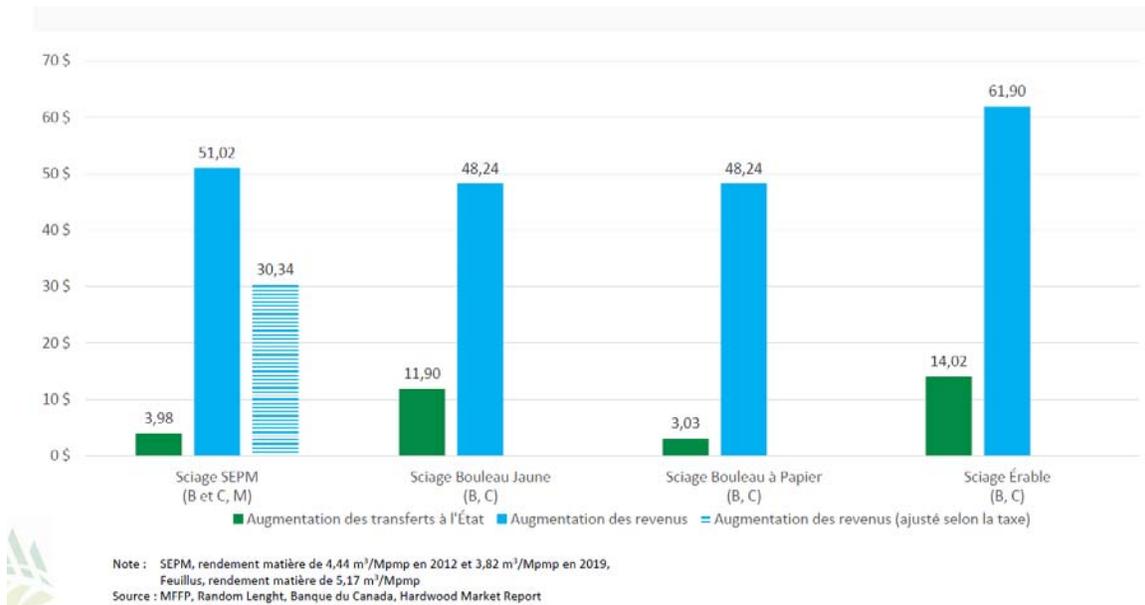


Figure 9. Variations des revenus et des transferts à l'État en dollars courants de certains produits du sciage pour la période 2012-2019 (source : CIFQ 2020)

Pour le GT, les échanges liés à ces informations ont été constructifs. Il a été mis en évidence, par exemple, que la grille tarifaire de la VMBSP des essences ou groupes d'essences de sciage feuillu est indexée en prenant en considération un indice composé de produits issus du *Hardwood Market Report*. Une comparaison avec une autre publication, le *Hardwood Review* indique que les tendances sont relativement similaires, bien que des écarts subsistent. L'exercice a permis de conclure qu'il serait pertinent de revoir la composition des indices actuels afin d'être plus représentatifs du panier de produits québécois de sciage feuillu. Des travaux en ce sens amèneront le CIFQ et le BMMB à pousser davantage l'analyse des intrants au calcul de la VMBSP (voir la section 2.3).

Peu d'échanges ont porté spécifiquement sur les variations des marchés de la pâte. Les prix de ce produit auraient connu une hausse au cours des dernières années, pour rebaisser plus récemment. Il faut cependant rester prudent, car les producteurs doivent généralement offrir

des escomptes à leurs clients<sup>5</sup>. Quoiqu'il en soit, et à titre indicatif seulement, la Figure 10 et la Figure 11 présentent les tendances récentes du marché pour la pâte aux États-Unis et en Suède.

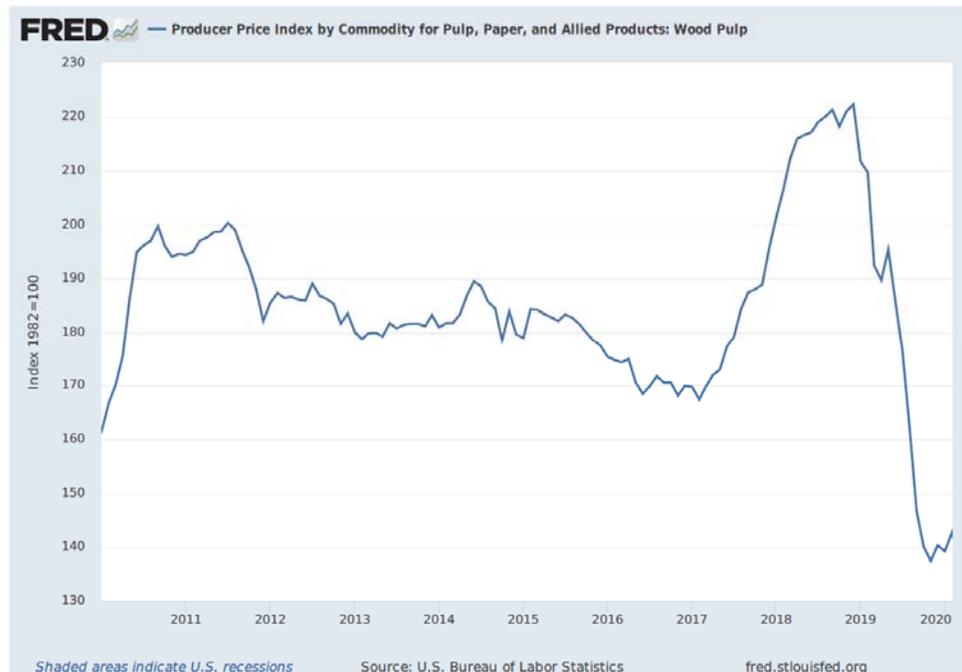
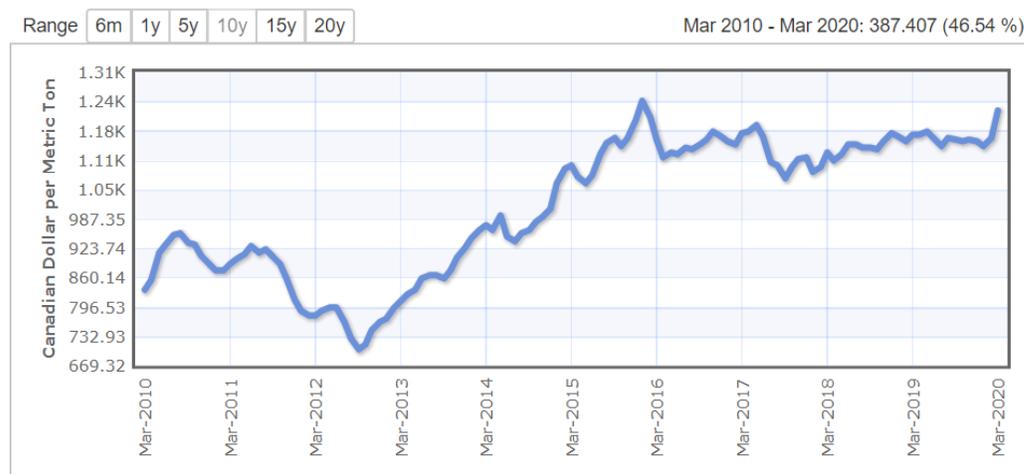


Figure 10. Variation du prix au producteur des États-Unis de la pâte de bois (source : <https://fred.stlouisfed.org/series/WPU0911>)



**Description:** Woodpulp (Sweden), softwood, sulphate, bleached, air-dry weight, c.i.f. North Sea

Figure 11. Variation du prix de la pâte blanchie produite en Suède (source : <https://www.indexmundi.com/commodities/?commodity=wood-pulp&months=120&currency=cad>)

<sup>5</sup> Information partagée par un membre du GT actif dans le secteur.

En résumé, les marchés des produits forestiers que génèrent les forêts de l'Outaouais et des Laurentides se sont maintenus voire améliorés durant la période 2012-2019. De manière spécifique, pour la pâte, si les marchés demeurent attractifs, la compétition internationale y est aussi très forte avec l'arrivée constante de nouveaux producteurs, particulièrement dans l'hémisphère sud (pâte).

## 2.1.4. La situation de la main d'œuvre et des entrepreneurs forestiers

Des documents récents permettent un constat factuel de la situation de l'emploi forestier et de l'environnement d'affaires des entrepreneurs forestiers dans l'Outaouais et les Laurentides. Le rapport intitulé « *Importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec* » produit par le Service des études économiques et commerciales de la Direction de la modernisation des produits forestiers<sup>6</sup> présente un portrait statistique qui inclut 152 municipalités québécoises. On y apprend que treize municipalités des régions de l'Outaouais et des Laurentides ont 10% ou plus de leurs emplois liés directement à l'industrie forestière. Ce rapport se base sur des données relatives à l'emploi produites par Statistiques Canada (recensement de 2016). Le rapport ne présente malheureusement pas d'analyses détaillées pour les régions de l'Outaouais et des Laurentides. Seules les dix régions administratives ayant un Indice de dépendance économique (IDE) supérieur à la moyenne provinciale y sont détaillées (Tableau 6). La dépendance relative plus faible au secteur forestier des régions de l'Outaouais et des Laurentides ne signifie pas que ce secteur procure peu d'emplois. Elle peut simplement refléter une plus grande diversité d'emplois rendue possible par une plus grande diversité industrielle.

Tableau 6. Part de l'emploi et indice de dépendance au secteur forestier des régions administratives du Québec (Tiré de MFFP 2019).

N°	Région administrative	Part de l'emploi du secteur forestier par rapport à l'ensemble des emplois de la région	Part de l'emploi du secteur forestier de la région par rapport aux emplois du secteur forestier de l'ensemble du Québec	IDE	Rang
<b>Province de Québec</b>		<b>1,5 %</b>	<b>100 %</b>	<b>1,00</b>	
01	Bas-Saint-Laurent	4,2 %	6,1 %	2,82	3
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	4,1 %	8,3 %	2,72	4
03	Capitale-Nationale	0,8 %	6,1 %	0,55	14
04	Mauricie	3,5 %	6,7 %	2,33	6
05	Estrie	3,4 %	8,4 %	2,23	8
06	Montréal	0,4 %	6,1 %	0,26	17
07	Outaouais	1,4 %	4,6 %	0,96	11
08	Abitibi-Témiscamingue	5,1 %	6,0 %	3,38	2
09	Côte-Nord	2,9 %	1,8 %	1,90	9
10	Nord-du-Québec	5,3 %	1,7 %	3,53	1
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2,2 %	1,3 %	1,47	10
12	Chaudière-Appalaches	3,4 %	12,3 %	2,28	7
13	Laval	0,5 %	1,6 %	0,30	16
14	Lanaudière	1,2 %	5,0 %	0,82	13
15	Laurentides	1,4 %	6,9 %	0,93	12
16	Montérégie	0,8 %	10,3 %	0,51	15
17	Centre-du-Québec	3,6 %	6,8 %	2,38	5

Adapté de Statistique Canada, *Revenu d'emploi*, 2016 (basé sur les données de 2015). Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.

<sup>6</sup> MFFP [Direction générale de l'attribution des bois et du développement industriel] (2019). *Importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec* Gouvernement du Québec. 57 pp.

Le portrait présenté au Tableau 7 peut cependant cacher le fait que certaines MRC de l’Outaouais et des Laurentides démontrent une forte dépendance économique envers l’industrie forestière. C’est le cas notamment des MRC de Papineau, de La Vallée-de-la-Gatineau et d’Antoine-Labelle. La part de l’emploi forestier et l’IDE y sont respectivement de 6,1% et 4,04; 7,1% et 4,69; 6,7% et 4,45. Pour l’ensemble du Québec, la part moyenne de l’emploi forestier est de 1,5% et l’IDE est de 1,0. En résumé, la vitalité et la grande diversité économiques des régions de l’Outaouais et des Laurentides pourraient masquer l’importance de l’emploi forestier sur une grande partie de leur territoire. De plus, comme en témoigne le nombre d’emplois présenté au Tableau 7, l’industrie forestière est l’occupation principale pour près de 9 000 personnes dans les régions concernées. En supposant 60 000 emplois dans la filière forestière québécoise, ce nombre représente 15% de l’emploi forestier total de la province. À titre comparatif, mises ensembles les deux régions représentent 12% de la population du Québec.

Tableau 7. Nombre d’employés et d’entreprises - industrie forestière (Outaouais-Laurentides)  
(Source: Répertoire des établissements d'Emploi Québec, février 2020).

	Outaouais		Laurentides	
	Employés	Établissements	Employés	Établissements
<b>Tous les secteurs d'activité</b>	2 937	146	5 819	319
113 Foresterie et exploitation forestière	152	16	222	24
321 Fabrication de produits en bois	1 076	53	2 223	105
322 Fabrication du papier	946	3	632	5
323 Impression et activités connexes de soutien	459	32	986	63
337 Fabrication de meubles et de produits connexes	304	42	1 756	122

La situation économique des entrepreneurs forestiers est inquiétante depuis quelques années déjà. Un groupe de travail a d’ailleurs été mis en place en 2016. Le Groupe de Travail sur l’entrepreneuriat forestier (GTEF) mobilise des représentants de l’industrie, du MFFP ainsi que des instituts de recherche privés et universitaires. Deux ateliers de travail et un colloque ont permis d’identifier quatre thématiques prioritaires : les enjeux de recrutement et de formation, l’environnement d’affaires difficile, le manque de soutien pour l’acquisition de nouvelles technologies et le manque de capacité d’anticipation (prévisibilité).

Le 8 mai 2019, un atelier régional organisé à Mont-Laurier par Signature Bois Laurentides a permis de confirmer que les entrepreneurs de l’Outaouais et des Laurentides vivaient des

difficultés similaires à celles rencontrées dans d'autres régions. Certaines spécificités locales étaient cependant mises à jour et pointaient vers une situation d'urgence particulière. En effet, deux caractéristiques distinguent la région de l'Outaouais et des Laurentides : l'utilisation du procédé de récolte par bois en longueur (ou tronc entier), et le recours fréquent à des entrepreneurs généraux. Dans les forêts mixtes et feuillues, une raréfaction rapide des abatteurs manuels a mené à une plus grande mécanisation. Le procédé par arbre entier s'est avéré un choix logique pour manipuler les lourdes tiges de bois franc, particulièrement en situation de coupe partielle. Le marché mondial des équipements forestiers n'offre aucun incitatif aux manufacturiers à concevoir des équipements faits spécifiquement pour les conditions rencontrées dans les Laurentides et l'Outaouais. Les entrepreneurs doivent ainsi acquérir à grands frais des engins conçus pour produire à un rythme élevé et continu dans des forêts relativement homogènes. La planification forestière annuelle et la coordination entre les entreprises doivent viser à maximiser le nombre de semaines durant lesquelles les entrepreneurs peuvent opérer. Selon les avis exprimés lors des réunions du Groupe de travail, ce ne serait pas toujours le cas actuellement.

Un rapport récent<sup>7</sup> préparé pour le compte de Signature Bois Laurentides présente les résultats d'un sondage ayant permis de rejoindre vingt-cinq entrepreneurs entre le 26 juin et le 22 octobre 2019. La majorité des entrepreneurs étaient de la région des Laurentides (19/25). Onze opéraient uniquement en forêt publique, et huit uniquement en forêt privée. Vint et une entreprises étaient actives en récolte, mais la majorité était active dans plus d'une activité (récolte, transport, voirie, sylviculture). L'âge moyen des répondants (48 ans) correspond exactement à celui rapporté dans la grande consultation des entrepreneurs forestiers du Québec en 2007<sup>8</sup>.

En moyenne, les entrepreneurs ont rapporté travailler 41 semaines (production). Le rapport n'indique pas le type d'horaire de travail (jour, jour et nuit). La valeur marchande moyenne de leur entreprise (équipement) est estimée à un peu moins d'un million de dollars par les répondants. Cinq répondants déclaraient un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions de dollars (chiffre d'affaires moyen de 5,5 millions de dollars). Trois entrepreneurs avaient plus de cinquante employés et cinq en avaient plus de onze. La valeur médiane est de quatre employés. Ces résultats démontrent clairement la présence de quelques grands entrepreneurs. Sans vouloir généraliser, une telle proportion qui témoigne d'un recours à des entrepreneurs clés en main pourrait être une caractéristique régionale. La majorité des entrepreneurs déclarent acheter leurs équipements usagés. C'est possiblement là aussi une autre caractéristique régionale qui s'explique par le recours aux équipements de bois long particulièrement dispendieux. Seulement 5% des abatteuses groupeuses auraient été achetées après 2015; aucune abatteuse-façonneuse (multifonctionnelle) de l'échantillon n'est plus récente que 2015. Il ne fait aucun doute que la productivité et la fiabilité des équipements forestiers se sont améliorées depuis cette date. Des gains en productivités seraient donc possibles advenant que les conditions d'opérations permissent l'acquisition et le fonctionnement soutenu des moyens de production. Les Scandinaves tablent sur un gain annuel de productivité de 1,5% d'une génération à l'autre d'équipement forestier (Skogforsk, 2017)<sup>9</sup>. Des équipements récents et plus

---

<sup>7</sup> Entrepreneuriat forestier dans les Laurentides. 2020. Nova Sylva, pour Signature Bois Laurentides. 28 pp.

<sup>8</sup> LeBel, L. (2010). L'entrepreneur forestier du Québec, véritable propriétaire dirigeant de PME. PREfoRT, Université Laval.

<sup>9</sup> Skogforsk. 2017. Communication personnelle.

productifs nécessitent moins de main d'œuvre et, de l'avis des entrepreneurs rencontrés, facilitent le recrutement et la rétention d'employés.

Deux éléments principaux ressortent lorsque les entrepreneurs doivent identifier ce qui les empêche d'acquérir de nouveaux équipements : la faible rentabilité de leurs activités et la difficulté de recruter de la main d'œuvre qualifiée.

Selon les auteurs du rapport, les principaux facteurs qui poussaient les entrepreneurs à souhaiter cesser leurs opérations sont les conditions de travail jugées difficiles, la rareté de la main d'œuvre, et « *les contraintes à la récolte en forêt privée (ex. règlements municipaux), la planification du MFFP qui ne prend pas assez en compte les paramètres économiques, le coût élevé des opérations par rapport au prix du bois ainsi qu'une mise en marché parfois difficile.* »

Les auteurs de l'enquête sur les entrepreneurs interrogés proposent les quatre mesures suivantes permettant d'améliorer la situation des entrepreneurs :

1. Renouveler la machinerie qui permettrait une économie de carburant et une meilleure efficacité afin de produire un plus grand volume avec moins de travailleurs;
2. Publiciser les programmes d'opérateurs de machinerie lourde;
3. Améliorer la perception du public vis-à-vis la récolte de matière ligneuse en mettant de l'avant les avantages écologiques du matériau bois;
4. Favoriser le développement de nouveaux produits de transformation et de nouveaux marchés afin d'augmenter la demande pour les produits du bois et ainsi faire augmenter les prix et donc la rentabilité des entreprises.

Une autre proposition concerne la mise en place d'un mode de collaboration entre les régions de l'Outaouais, des Laurentides et de Lanaudière pour favoriser l'échange ou le partage de ressources ayant des défis similaires. La Fédération des producteurs forestiers du Québec suggère également une meilleure intégration des capacités, mais cette fois, entre les ressources utilisées en forêt publique et celles en forêt privée. Il s'agit d'une piste intéressante qui pourrait être étudiée plus à fond lors du développement d'un modèle d'affaires intégré (élément 4 du mandat).

## 2.2. Développer une vision commune de la situation forestière des régions de l'Outaouais et des Laurentides

Les membres du Groupe de travail ont participé à l'identification des enjeux et des solutions. S'il est vrai que ce sont initialement les représentants industriels qui ont fait ressortir le plus grand nombre d'enjeux et proposé des solutions, les représentants du MFFP ont aussi contribué à l'identification d'un plan d'action. Les représentants des autres ministères (MEI, MTESS, MFQ), du milieu municipal et de la forêt privée ont également été actifs en fournissant des informations, des avis et des rapports.

Il serait illusoire de croire qu'aucune différence de vue ou de perception ne subsiste parmi les membres du GT. Par exemple, si le portrait forestier dressé avec les données d'inventaires fait généralement consensus, des différences d'interprétation sur la capacité réelle du territoire à générer de manière soutenue des tiges de qualité en quantité suffisante ont été notées lors de la présentation du portrait forestier. Cet aspect n'a pas été résolu et il est fondamental au développement d'une vision commune sur les stratégies d'aménagement les mieux adaptées pour la région. Des analyses plus poussées sur la qualité des forêts et des produits qu'elles génèrent seront nécessaires. Ces analyses doivent prendre en compte l'aspect financier et économique de l'aménagement forestier dans la région.

Cela dit, l'interdépendance des principaux acteurs et la nécessité de coopérer pour la production de valeur ne semblent faire aucun doute parmi les participants. L'interdépendance est nécessaire entre les industriels qui peuvent avoir du mal à coordonner leurs activités de voirie, de récolte et de transport pour permettre leurs approvisionnements dans une forêt diversifiée comme celle de la région. La collaboration est également nécessaire entre le MFFP et les industriels pour produire des stratégies d'aménagement et des plans opérationnels rentables et socialement acceptables. Finalement, les défis que pose la forte présence de territoire municipalisé et l'importance des activités récréotouristiques amènent aussi un besoin de collaboration avec la population en générale. Ces défis ne sont pas uniques à la région des Laurentides et de l'Outaouais. Par contre, leur « intensité », attribuable à la composition des forêts et de la proximité de grands centres urbains, est sans doute plus forte qu'ailleurs au Québec. Ce constat fait partie la vision commune dégagée par le GT.

Certains industriels se demandent comment communiquer la grande fragilité économique de la filière forestière régionale aux représentants du ministère afin de partager le sentiment d'urgence qui les habitent. De leur côté, des représentants du MFFP ont déploré le manque d'information factuelle sur les carences d'un processus de planification que les entreprises ne jugent pas pleinement satisfaisant. En bref, il reste encore beaucoup à faire pour prétendre à une vision commune plus complète. La mise en place d'indicateurs clés de performance qui permettraient d'offrir une image factuelle et à jour du réseau de création de valeur (forestier, financier, économique) serait un élément à prioriser dans le développement d'un modèle d'affaires intégré.

## 2.3 Solutions priorisées et plan d'action proposé par le Groupe de travail

Le troisième élément du mandat confié au Groupe de travail par le Comité directeur visait l'élaboration d'un plan de travail qui repose sur des objectifs mesurables et des moyens à mettre en œuvre pour la saison 2020-2021. Il est également précisé que les solutions retenues devraient viser une plus grande efficacité (réduction des coûts d'approvisionnement, meilleure valorisation de la ressource disponible). À cet effet, la section 2.3.3 présente une estimation des bénéfices possibles suite à la mise en place des solutions proposées.

### 2.3.1. Solutions priorisées

En tout, soixante enjeux et solutions ont été identifiés par les membres du GT. La liste complète des enjeux et solutions est présentée à l'Annexe IV. Présentée sous la forme d'un tableau enjeux-solutions, la liste complète inclut également une estimation des bénéfices financiers potentiels ainsi que des explications contextualisant les gains anticipés.

De nombreux enjeux portant spécifiquement sur l'application actuelle du régime forestier ont été soulevés lors des travaux du GT. Dans certains cas, leur prise en compte pourrait être associée au développement d'une approche de planification collaborative spécifique aux régions concernées. Dans d'autres cas, il a été jugé préférable de ne pas intervenir en parallèle à des travaux ayant déjà cours au niveau national et auxquels le MFFP et les industriels sont déjà partie prenante. Toutes les propositions recueillant un appui ont été maintenues dans la liste complète des solutions proposées.

Un exercice de regroupement et de priorisation a fait ressortir dix éléments prioritaires (Tableau 8). On ne peut assumer que le pointage (pondération) répond à une fonction linéaire de préférence. Il serait donc inapproprié de conclure que la solution 1 est quatre fois préférable à la solution 10. La priorisation reflète à la fois le nombre d'appuis recueillis (membre du GT ayant retenu cette solution) et l'importance relative qu'il ou elle lui attribuait (échelle de 1 à 10).

Tableau 8. Solutions priorisées par les membres du groupe de travail suite à un exercice de pondération (CT= court terme; MT = moyen terme).

Priorité (Tableau Excel)	Solution	Temps	Pointage	Échéance
1 (3)	Application de traitements sylvicoles adaptés au contexte régional (CIMOTFF)	CT	95	Juin 2020
2 (6, 8)	Approche de planification collaborative (projet Laurentides [L], projet Outaouais [O])	MT	68	Avril 2020 [L] Automne 2020 [O] (par étape)
3 (11)	Renouvellement et adaptation de la mesure de mobilisation des bois de trituration pour 2020-2021	CT	65	1 avril 2020
4 (26)	Révision du modèle de la VMBS pour la forêt feuillue et mixte	CT	51	Juin 2020 (rétroactif 1 avril 2020)
5 (34)	Créditer la redevance annuelle	CT	37	Non discuté
6 (52)	Mobilisation accrue du bois de la forêt privée	CT	29	Crédits disponibles et plan de mobilisation
7 (9)	Utilisation de cour(s) de valorisation des bois, ou cour(s) de concentration	CT	28	BMMB et FPI déjà en action
8 (14)	Réalisation d'une planification représentant trois années d'opérations	CT	27	Priorité du MFFP
9 (47)	Renouvellement du parc d'équipements forestiers	CT	27	Non traité
10 (24)	Investissement dans les axes routiers prioritaires	MT	23	Axes stratégiques transmis au MFFP

Les actions sont présentées dans l'ordre de priorité établie par le GT (voir Tableau 8). L'ordre de mise en œuvre pourrait différer. Un plan d'action qui prend en compte certaines urgences du calendrier de planification est proposé à la Section 2.3.2.

### 1. Appliquer des traitements sylvicoles adaptés au contexte régional (CIMOTFF)

*Le Groupe de travail demande qu'une révision des prescriptions 2020-2021 soit effectuée rapidement en prenant en compte les propositions suivantes : adaptation du CIMOTFF, mesures pour minimiser les récoltes de bois de trituration, recours lorsqu'approprié aux coupes de régénération dans une stratégie d'approvisionnement adaptée aux besoins de Fortress.*

*Un sous-comité est en phase de démarrage pour identifier des traitements permettant de tenir compte de la situation actuelle (DRF, FEC, MFFP, Industriels).*

La composition du sous-groupe de travail est la suivante :

- Quatre représentants du MFFP incluant l'expert de la DRF;
- Quatre représentants de l'industrie;

- Deux membres de soutien soit un représentant du BMMB et un représentant du BFEC;
- Un président (Jean-Pierre Saucier).

Les objectifs du sous-groupe de travail sont formulés ainsi :

- *Mettre en commun des connaissances actuelles afin de déterminer comment générer un volume de bois qualité sciage sans mettre en péril le rendement forestier durable actuel;*
- *Déterminer si les solutions retenues sont suffisantes pour assurer la continuité des opérations;*
- *Explorer l'impact à court et long terme des solutions alternatives si les mesures actuelles ne sont pas suffisantes.*

François Lapalme s'assure de la mise en place du sous-comité. Les recommandations sont attendues au début juin 2020.

Cette proposition a été appuyée à l'unanimité.

## **2. Approche de planification collaborative**

### **2.1 Appui au modèle de planification collaborative des Laurentides**

*Le Groupe de travail demande que soit confirmé le financement du modèle d'intégrateur des Laurentides (dès le 1 avril 2020) afin d'assurer la continuité de cette approche collaborative.*

*Le groupe propose aussi que soit bonifié le modèle intégrateur afin de permettre une pleine utilisation de la ressource disponible.*

*Le groupe demande que le financement puisse être planifié sur un horizon de trois ans.*

Cette proposition a été appuyée à l'unanimité.

### **2.2 Développement d'un modèle de planification collaborative dans l'Outaouais**

*Le Groupe de travail propose que soit constitué un comité paritaire (trois industriels, trois MFFP<sup>10</sup>) ayant comme mandat de développer conjointement un modèle d'intégrateur régional, basé sur une vision commune, qui favorise un processus de planification plus réactif et qui permet une diminution des coûts d'approvisionnement par une approche collaborative. Le comité fera l'analyse, notamment, des éléments de la proposition initiale présentée par l'industrie tout en pouvant évoluer vers une structure nouvelle répondant aux besoins des parties, et ce, avant le mois de juin 2020.*

Jacinthe Brisson s'assure de la mise en place du sous-comité.

Cette proposition a été appuyée à l'unanimité.

---

<sup>10</sup> *Le comité pourra convenir de la composition exacte qu'il juge nécessaire pour la réalisation de son mandat. Il pourra aussi convenir des étapes de réalisation.*

Un avis doit être demandé aux experts du MFFP sur l'interprétation de la loi pour vérifier si une dérogation au régime forestier est nécessaire selon la nature des propositions qui pourraient être faites en lien avec une entité d'intégration régionale au niveau de la planification.

### **3. Renouveler et adapter la mesure de mobilisation des bois de trituration pour 2020-2021**

*Le Groupe de travail demande qu'une mesure d'accès aux marchés en 2020-2021 similaire à celle mise en place en 2019-2020 soit offerte le plus rapidement possible. La mesure devrait inclure les bois des forêts privées et du BMMB. Elle devrait aussi pouvoir être étendue à d'autres preneurs de pâte.*

*Le volume à être écoulé en 2020-2021 est estimé à 400 000 m<sup>3</sup> (excluant la forêt privée, soit environ 50 000 m<sup>3</sup>). Le MFFP a en main les informations permettant d'estimer le volume anticipé.*

Cette proposition a été appuyée à l'unanimité.

Certains membres industriels du GT tiennent à souligner que des volumes de pâtes de la saison 2019-2020 n'ont pas été écoulés et constituent un frein à la mise en place de conditions d'opérations favorables pour 2020-2021. Des volumes de 125 000 m<sup>3</sup> et de 25 000 m<sup>3</sup> pour un total de 150 000 m<sup>3</sup> sont mentionnés. Le MFFP en a été informé par les industriels concernés.

### **4. Révision du modèle de la VMBSB pour la forêt feuillue et mixte**

*Les membres industriels du GT proposent que les travaux conjoints du BMMB et du CIFQ sur la révision de la VMBSB incluent une révision des intrants du modèle des bois feuillus. Le modèle SEPM sera aussi examiné pour les zones de tarification de l'Outaouais - Laurentides. Des membres industriels du groupe de travail souhaitent être impliqués à cette démarche.*

Les taux pour l'année 2020-2021 seront publiés une fois les résultats de l'enquête quinquennale obtenus (prévision en mai 2020). La grille sera rétroactive au 1 avril 2020.

Cette proposition a été appuyée à l'unanimité.

### **5. Système de crédit concernant la rente**

*Les membres industriels du GT proposent la mise en place d'un système de crédits concernant la rente (redevance annuelle) pour permettre des investissements au niveau de la planification et des infrastructures industrielles. À terme, les membres industriels demandent l'abolition de cette rente, pour les usines qui opèrent en forêt feuillue et mixte.*

Les représentants du ministère ne se prononcent pas; cet élément relevant d'un niveau décisionnel non représenté sur le GT.

## **6. Mobilisation accrue du bois de la forêt privée**

M. Marc-André Côté, de la Fédération des producteurs forestiers du Québec, a transmis au GT un mémoire intitulé « *La contribution des forêts privées à l'économie des régions de l'Outaouais et des Laurentides : un potentiel à mettre en valeur* ». Ce mémoire a été produit au nom de l'Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais, de l'Office des producteurs de bois de la Gatineau et de l'Office des producteurs de bois de Pontiac.

Le mémoire comporte dix-neuf recommandations ou actions. Ces recommandations sont regroupées selon cinq grandes zones d'action. La première zone vise à « accroître les échanges d'information entre les propriétaires de boisés, et les techniciens et ingénieurs forestiers ». La seconde à « améliorer les opportunités d'affaires des propriétaires forestiers en augmentant la consommation de bois des forêts privées dans les usines de transformation de la région. » La troisième zone d'action propose de « réviser les règlements provinciaux et municipaux afin de réduire les contraintes pour les opérations respectant les sciences forestières et les saines pratiques d'intervention en milieu forestier. » La quatrième zone d'action cherche à « augmenter le soutien technique et financier aux propriétaires forestiers. » Finalement, la cinquième vise à « optimiser les opérations de transport. »

## **7. Utilisation de cour(s) de valorisation des bois, ou cour(s) de concentration**

La contribution des cours d'optimisation du tronçonnage et de triage a été discutée par le GT. Le BMMB a mandaté des études au cours des dernières années sur la contribution potentielle des cours de triage et de tronçonnage. Dans les conditions propices, les cours permettent d'extraire plus de valeur des tiges récoltées. Elles peuvent également contribuer à réduire les coûts de transport par la gestion de l'humidité, le routage et l'utilisation d'équipement adaptés. Produits forestiers Résolu et Louisiana Pacifique ont déposé un projet de cour offrant un potentiel de gain pour le nord de la région. Des analyses spécifiques sont encouragées afin d'identifier et d'appuyer financièrement les projets offrant le meilleur potentiel.

## **8. Réaliser une planification représentant trois années d'opérations**

De nombreux enjeux liés à la planification forestière ont été soulevés lors des rencontres du GT. Les enjeux font écho à des éléments soulevés ailleurs au Québec et qui sont généralement résumés par une problématique du manque de prévisibilité des approvisionnements forestiers. Le GT reconnaît les efforts faits en ce sens au niveau provincial. Les propositions concernant les structures de planification collaborative (proposition 2, plus haut) visent à déployer des moyens spécifiques à la région.

## **9. Appuyer le renouvellement du parc d'équipements forestiers**

La situation difficile des entrepreneurs forestiers de la région a été portée à l'attention du GT. Le besoin d'offrir un soutien pour la formation de la main d'œuvre et l'acquisition d'équipement

ont été mentionnés. Certains participants ont rappelé la pertinence des travaux du groupe de travail sur l'entrepreneuriat forestier (groupe provincial auquel participe le MFFP). Pour la région, la nécessité de déployer des moyens permettant d'allonger la saison d'opérations est jugée critique (les industriels s'entendent pour dire que 44 semaines par année est la cible à atteindre), en permettant, par exemple, des traitements spécifiques au mois de juillet 2020 ou encore la mobilité des entrepreneurs entre donneurs d'ouvrage.

## 10. Investir dans les axes routiers prioritaires

Le contexte régional (forêt feuillue, mixte, coupes partielles, nombreuses municipalités, activités récréotouristiques, etc.) pose un important défi de gestion du réseau routier forestier. Les enjeux de planification combinés au grand nombre d'intervenants n'auraient pas favorisé le bon maintien du réseau régional. Certains industriels jugent qu'il est possible de mieux planifier les opérations de récolte pour les regrouper par grand axe routier (un grand axe une année, un autre l'année suivante). Cependant, au-delà des enjeux de planification, il est nécessaire pour le MFFP et les industriels de coordonner certaines actions structurantes à court terme. Deux sont ressorties : 1) un dialogue avec le MTQ et les municipalités, et 2) des investissements dans certains axes régionaux stratégiques.

### 10.1 Dialogue avec le ministère des Transports du Québec pour les ponts municipaux avec restrictions

*Le Groupe de travail propose qu'une ou des rencontres entre le MTQ, le MFFP, le BMMB et les BGAD (Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement désigné) des deux régions concernées (Outaouais et Laurentides) soi(en)t tenue(s) le plus rapidement possible afin de connaître la planification prévue de mise à niveau des ponts problématiques et afin que le MTQ puisse connaître les problématiques et les pertes de revenus associées à la limitation de charge de ces ponts.*

L'appui du comité de liaison est demandé pour donner suite à cette proposition.

Cette proposition a été appuyée à l'unanimité.

### 10.2 Identifier les axes prioritaires multi-ressources et assurer leur développement ou mise à niveau

Les industriels ont identifié des axes routiers multi-ressources ainsi que des infrastructures importantes (ponts) qui nécessitent des investissements pour leur développement et leur entretien. Ces routes sont priorisées pour leur contribution aux activités régionales multi-ressources. Les routes identifiées ont été transmises au MFFP. Le GT suggère également la mise en place d'un comité régional pour maintenir à jour une carte du réseau routier stratégique. Les industriels ont estimé à entre quatre et six millions de dollars par année les besoins de la région en infrastructures majeures, en sus du programme actuel (PRCM).

## **Autres actions proposées lors des rencontres**

### **1. Appui aux employés de Fortress**

M. Renaud Gagné fera parvenir à la présidence une proposition pour un plan spécial de formation pour les employés de Fortress en chômage, pour que le GT puisse y faire référence dans ses recommandations. Il faudrait aussi solliciter le comité de liaison à ce sujet.

### **2. Appui à la résolution du comité de liaison concernant les mesures d'aide aux coupes partielles**

La proposition suivante a été faite lors de la rencontre du 16 mars 2020 : *Les membres industriels ainsi que les membres élus du GT manifestent leur appui à la résolution du comité de liaison qui vise à supporter « à la hauteur de 2 000\$ par hectare les BGAD de nos régions pour permettre la récolte de tous les volumes des garanties d'approvisionnement, en sus de toutes les mesures actuellement en cours pour soutenir nos industries ».*

*La résolution du Comité de liaison pour laquelle un appui est donné a été adoptée le 6 mars 2020 [Résolution concernant les mesures exceptionnelles 2019-2020 et 2020-2021 (2<sup>e</sup> rencontre du comité de liaison de la cellule d'intervention — crise forestière en Outaouais et dans les Laurentides - vendredi 6 mars 2020, tenue à Mont-Laurier)]. La résolution complète a été acheminée au premier ministre, M. François Legault. Le Comité directeur ainsi que le Groupe de travail en ont aussi reçu copie.*

L'appui des membres industriels est noté par la présidence.

### **3. Suivi des mesures proposées par le GT**

Les membres du GT ont exprimé leur inquiétude de ne pas être adéquatement informés des décisions pouvant être prises à la suite des travaux du groupe. Luc LeBel propose *que des représentants du GT (au moins un représentant de l'industrie et un représentant du MFFP) soient identifiés d'ici le dépôt du rapport. Ces représentants du groupe seraient responsables d'effectuer le suivi des actions présentées au Comité directeur. Le GT demande ainsi une rétroaction du Comité directeur.*<sup>11</sup>

Cette proposition a été appuyée à l'unanimité.

---

<sup>11</sup> *Nonobstant cette proposition, il faut noter que le Comité de liaison pourra lui aussi contribuer à maintenir un lien de communication entre les intervenants au dossier.*

### 2.3.2. Plan de travail et de mise en œuvre pour la saison 2020-2021

Les éléments retenus par le Groupe de travail mèneront à des bénéfices dans la mesure où leur déploiement est permis et encouragé. À très court terme, les hautes autorités du MFFP sont en mesure d'appuyer des actions qui mèneront à des solutions pérennes.

La proposition d'un comité d'études des stratégies sylvicoles adaptées au contexte actuel de la région pourrait donner des résultats dès le mois de juin. Cependant, **il importe que les participants, autant industriels que ministériels, obtiennent un appui clair des autorités du ministère concernant le besoin de résultats d'ici le 1 juin 2020 et qu'on leur confirme le mécanisme de reddition de compte.**

Le MFFP devrait également prendre en compte le délai de déploiement des solutions que proposera le comité d'étude des stratégies sylvicoles. En l'occurrence, en cohérence avec les travaux du comité, **la mise en place de mesures administratives immédiates, permettant la réalisation de travaux d'urgences et de courte durée, qui assureront des traitements sylvicoles commerciaux qui n'aggravent pas davantage la situation actuelle en produisant un excès de bois de trituration, est recommandée.**

Une volonté de dialogue a été constatée en lien avec la mise en place d'une approche de planification collaborative innovante. **Dans les Laurentides**, il importe d'appuyer une initiative faisant déjà consensus quant à sa capacité à favoriser un processus de planification plus efficient. Financé paritairement, **un engagement à plus long terme est essentiel pour assurer qu'une ressource compétente et pleinement dédiée demeure disponible.** Dès le 1 avril 2020, un support financier est nécessaire puisque son mandat et son financement sont terminés. **En Outaouais**, les industriels et le MFFP doivent saisir l'opportunité qu'offrirait un **projet pilote** de planification collaborative et d'amélioration de l'intégration des activités forestières dans leur territoire. Les deux groupes doivent faire preuve d'ouverture afin d'arriver à une proposition qui améliorera l'efficacité du processus de planification forestière. Un tel projet pilote offre le potentiel d'une flexibilité accrue et d'une diminution des coûts d'approvisionnement.

**Renouveler et adapter la mesure d'accès aux marchés du bois à pâte consentie par le gouvernement en 2019-2020 est apparue comme une condition nécessaire** à la mise en place de solutions plus pérennes et spécifiques à la filière forestière de l'Outaouais et des Laurentides. En l'absence d'une telle mesure en 2020-2021, et tant que Fortress ne sera pas en opération, les plans d'aménagement de la forêt publique ne seront plus réalisables. L'interdépendance des opérations mènerait la presque totalité de la filière forestière régionale à l'arrêt et entraînerait des pertes d'emplois permanentes dans de nombreuses usines. La mise en œuvre des solutions proposées par le GT, en accompagnant d'autres initiatives sectorielles, fera en sorte qu'une telle mesure ne soit plus nécessaire à l'avenir.

Le MFFP, **en assumant pleinement son leadership dans le développement et le maintien d'un réseau routier multiresources**, peut avoir un impact significatif sur l'aménagement forestier et le développement régional. Des axes routiers stratégiques ont été identifiés lors de travaux antérieurs (dès 2012) et mis à jour par le Groupe de travail. **La mise en place rapide d'un plan de développement des axes routiers stratégiques mènera à des gains d'efficience importants.**

Le MFFP doit aussi **agir comme facilitateur pour soutenir la priorisation de réfections d'infrastructures en milieu municipal (ponts).**

La possibilité de pratiquer des **coupes d'assainissement dans des peuplements touchés par la maladie corticale du hêtre et situés près de l'usine de Fortress présente une double opportunité.** Des coupes de régénérations (CR) dans ces peuplements pourraient constituer une source de fibre à moindres coûts tout en permettant un meilleur rendement forestier à long terme. **Ces secteurs doivent être identifiés dans les plans d'aménagement et mis en réserve** pour une utilisation agile et flexible, sans nuire à la stratégie globale d'aménagement forestier pour l'ensemble des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement.

Une mobilisation accrue du bois de la forêt privée des Laurentides et de l'Outaouais offre un potentiel d'approvisionnement additionnel à proximité de certaines usines. Les fonds déjà annoncés par le gouvernement du Québec lors du budget 2020 contribueront à **appuyer la mise en œuvre du plan de mobilisation proposé par la Fédération des producteurs forestiers.**

En terminant, deux éléments importants méritent l'attention des autorités. Premièrement, **la poursuite au niveau national des actions communes de l'industrie et du MFFP visant une estimation juste et crédible de la valeur marchande des bois sur pieds (VMBS) est essentielle à la compétitivité de la filière et à l'accès aux marchés internationaux.** Dans l'attente des résultats de la révision en cours, des mesures intérimaires sont possibles et pourraient être souhaitables, comme l'utilisation d'un taux minimum de droits de coupe ou encore un crédit pour traitements sylvicoles particuliers. Deuxièmement, le gel d'une partie du territoire dans l'attente d'un débloqué des négociations avec la communauté algonquine de Lac-Barrière limite et complexifie l'approvisionnement de toute la région. **La reprise des négociations pour trouver un terrain d'entente est clairement apparue comme une priorité** dès la présentation du portrait régional en amorce aux travaux du Groupe.

### 2.3.3. Coûts et bénéfices des mesures

Une estimation des coûts et bénéfices est proposée. L'analyse financière sommaire permet d'anticiper l'ampleur des efforts nécessaires pour obtenir des réductions de coûts notables. Les estimations reposent pour l'essentiel sur les gammes de réductions suggérées lors de la préparation de la matrice des solutions. Le président a également eu accès à des informations confidentielles concernant les coûts d'approvisionnement des industriels. Les experts du MFFP et de l'industrie ont contribué à la validation de certaines valeurs utilisées pour établir le bilan financier. Les valeurs monétaires estimées doivent être appliquées aux volumes de bois qui s'y rattachent afin d'éviter une double prise en compte. Il s'agit là aussi d'une estimation pouvant induire une imprécision. La colonne « Coût pour l'État » est volontairement laissée vide dans ce rapport, car l'auteur ne possède pas l'ensemble des informations qui permettraient de valider les hypothèses. Des estimations de coûts pour les projets de voiries, la mesure d'accès au marché, et l'appui à l'intégrateur régional ont été discutés, mais nécessiteraient des analyses additionnelles.

L'estimation des coûts et bénéfices présentée dans ce rapport n'a pas fait l'objet d'une validation de groupe ayant permis de dégager un consensus. C'est donc sur la base de son expertise, de son expérience et des informations partagées par les membres du groupe que l'auteur de ce rapport propose l'estimation des coûts et bénéfices espérés par la mise en place des solutions proposées. Les valeurs proposées ne doivent pas être vues comme une cible absolue à atteindre et ne pouvant être dépassées. Une validation plus complète des coûts et bénéfices serait utile, et sans doute nécessaire, mais dépasse le temps alloué dans le mandat initial.

Au total, la mise en place de l'ensemble des mesures identifiées pourrait réduire le coût moyen d'approvisionnement d'environ 9,00\$/m<sup>3</sup>, soit une diminution de 12% (en comparaison au coût moyen estimé). Il s'agit là d'une réduction significative, mais qui suppose certains investissements par l'État et les industriels.

Tableau 9. Synthèse des coûts et bénéfices des solutions proposées par le Groupe de travail.

	Propositions	Coût pour l'état	Effet sur les coûts d'approvisionnement		Volume applicable annuel	Gain pour l'industrie (estimation annuelle)
		\$	\$/m <sup>3</sup>		m <sup>3</sup>	2400000
1.	Révision des prescriptions : adaptation du CIMOTFF, mesures pour minimiser récolte de bois de trituration, recours lorsqu'approprié aux coupes de régénération dans un stratégie d'approvisionnement adaptée aux besoins de Fortress		1,75	2,00 à 5,00 \$/m <sup>3</sup>	120 000	210 000 \$
2.	Financement du modèle d'intégrateur des Laurentides (dès le 1 <sup>er</sup> avril) afin d'assurer la continuité de cette approche collaborative. Bonifier le modèle intégrateur afin de permettre une pleine utilisation de la ressource disponible.		3,00	2,00 à 5,00 \$/m <sup>3</sup>	1 200 000	3 600 000 \$
	Développement d'un modèle de planification collaboratives dans l'Outaouais		3,00	2,00 à 5,00 \$/m <sup>3</sup>	1 200 000	3 600 000 \$
3.	Mesure d'accès aux marchés en 2020-2021 similaire à celle mise en place en 2019-2020. Davantage de volume, élargir la mesure.		0,00		450 000	
4.	Travaux conjoints du BMMB et du CIFQ sur la révision de la VMBSB incluent une révision des intrants du modèle des bois feuillus. Le modèle SEPM sera aussi examiné		5,00	environ 5,00 \$/m <sup>3</sup>	120 000	600 000 \$
5.	Mise en place d'un système de crédits concernant la rente (redevance annuelle) pour permettre des investissements au niveau de la planification et des infrastructures industrielles.		1,00		2 400 000	2 400 000 \$
6.	Mobilisation accrue du bois de la forêt privée					
7.	Implantation de cours de valorisation et de transit		0,50		600 000	300 000 \$
	Planification 3 ans (Prescrit, harmonisée, balancée, équilibrée)		1,00		2 400 000	2 400 000 \$
8.	Renouvellement du parc d'équipement des entrepreneurs		1,25		1 800 000	2 250 000 \$
9.	Dialogue avec le Ministère des transports du Québec pour les ponts municipaux avec restrictions		2,00		480 000	960 000 \$
10.	Améliorations au réseau routier multiresource stratégique (axes prioritaires)		2,00	1,00 à 3,00 \$/m <sup>3</sup>	1 200 000	2 400 000 \$
X.	Recours lorsqu'approprié aux coupes de régénération dans un stratégie d'approvisionnement adaptée aux besoins de Fortress (ne pas compter en double car tire profit de certaines mesures plus haut).		0,00		-	- \$
Y.	Optimisation du transport (charge, configuration)		1,25		2 400 000	3 000 000 \$
				9,05 \$/m <sup>3</sup>		21 720 000 \$

Pour Fortress, la réduction souhaitée de 30% du coût d'approvisionnement semble peu réalisable de manière durable. À court terme, la sélection de secteurs près de l'usine et de traitements sanitaires dans des peuplements affectés par la maladie corticale du hêtre, par exemple, pourrait fournir une fibre à moindre coût. À plus long terme, de manière durable dans le temps, il devrait être possible de réduire le coût des approvisionnements en forêt publique québécoise à un niveau comparable à ceux payés pour les autres sources de fibre de l'entreprise. De cette manière, le coût serait réduit d'environ 42\$ à 66\$ la tonne produite par l'usine<sup>12</sup>.

Il importe de mentionner que la majorité des solutions présentées plus haut n'auront pas un effet immédiat sur les coûts. Un délai d'implantation de six mois à dix-huit mois semble réaliste pour la majorité d'entre elles.

<sup>12</sup> Hypothèses : ratio de 4,2 à 5,5 m<sup>3</sup> de bois par tonne produite à l'usine et diminution du coût d'approvisionnement de 10 à 12\$/m<sup>3</sup>.

### 3. Suite des travaux du Groupe de travail

Le quatrième volet du mandat de la Cellule d'intervention<sup>13</sup> est de *développer un modèle d'affaires intégré permettant d'améliorer à moyen et long terme la résilience de la structure industrielle régionale aux variations dans les conditions des marchés des différents produits forestiers*. L'échéancier convenu précisait que les éléments 1 à 3 du mandat de la Cellule seraient livrés en mars 2020. La date ciblée pour l'élément 4 du mandat est juin 2020. Il reste donc du temps pour développer un modèle d'affaires intégré. Cependant, l'agenda des membres du GT est largement accaparé par la mise en place des actions initiales proposées. De plus, la crise sanitaire du printemps 2020 provoquée par la COVID-19 a induit de l'incertitude et amenée de nouvelles priorités. Néanmoins, des travaux ont déjà été lancés afin de développer un projet pilote de planification forestière collaborative pour les approvisionnements forestiers<sup>14</sup>. On peut voir dans cette initiative les fondements d'une approche intégrée.

Les travaux ont aussi mis en lumière la proposition des auteurs d'un rapport portant sur les entrepreneurs de récolte. Ces derniers suggèrent la mise en place d'un mode de collaboration entre les régions de l'Outaouais, des Laurentides et de Lanaudière pour favoriser l'échange ou le partage de ressources ayant des défis similaires. La Fédération des producteurs forestiers suggère pour sa part une meilleure intégration des capacités, mais cette fois entre les ressources utilisées en forêt publique et en forêt privée. La coordination des opérations de transport a également été brièvement abordée par le GT. Des études canadiennes et internationales ont démontré des gains de l'ordre de 3 à 10% obtenus par la coordination du transport interentreprises<sup>15</sup>. Des systèmes de coordination en transport forestiers existent déjà dans le sud des États-Unis, en Nouvelle-Zélande et en Suède, notamment. Le contexte des régions de l'Outaouais et des Laurentides est cependant plus complexe (plus d'essences, plus d'entreprises, réseau de communication moins étendu). Cependant, au vu des coûts de transport dans la région, aucune démarche permettant une amélioration ne devrait être négligée.

La collaboration et la coordination doivent également toucher la conciliation des usages. L'harmonisation représente à coup sûr un des plus grands enjeux liés à la planification forestière dans la région. Des approches de pilotage et de prise de décision qui mettent à contribution les nouvelles technologies de l'information ont été conceptualisées pour le secteur forestier<sup>16</sup>. Reprenant le concept des théâtres de décision, ou « *war room* », déjà appliqué par des multinationales supervisant des chaînes d'approvisionnement d'une grande complexité, les centres de décision pourraient améliorer la planification et la coordination du secteur forestier québécois. En combinant ce concept avec les nouvelles technologies associées à l'industrie 4.0, le secteur forestier québécois pourrait résoudre certains des enjeux qui nuisent à sa performance. Par son modèle intégré, la région de l'Outaouais et des Laurentides pourrait ainsi être la vitrine pour le reste du Québec d'une gestion forestière innovante (4.0, intelligente). Elle

---

<sup>13</sup> Comme défini dans le document « Mandat\_Comité-intervention\_Outouais-Laurentides\_2020-01-08\_PM\_BSMAOR.DOCX »

<sup>14</sup> À ne pas confondre avec l'initiative de planification collaborative des traitements non commerciaux. La terminologie sera appelée à évoluer.

<sup>15</sup> Voir par exemple : Sarrazin, F., LeBel, L., & Lehoux, N. (2018). Identifying key factors for the success of a regional logistic center. *Forest Science*, 64(3), 233-245.

<sup>16</sup> Boukherroub, T., D'amours, S., & Rönnqvist, M. (2018). Sustainable forest management using decision theaters: Rethinking participatory planning. *Journal of Cleaner Production*, 179, 567-580.

pourrait devenir le premier « écosystème IA<sup>17</sup> » forestier du Québec. L'essentiel des moyens technologiques est déjà disponible pour acquérir des données plus précises et fiables (Lidar, RFID, drones, imagerie, ordinateurs embarqués dans les machines forestières, algorithmes de l'IA, etc.).

Si la prévisibilité peut être sensiblement améliorée dans le cadre actuel « simplement » en déployant des efforts plus grands de planification (par exemple en disposant de trois ans de secteurs de récolte qui sont prescrits, harmonisés, équilibrés et organisés), l'incertitude et le risque continueront d'affecter le déroulement des opérations. Dans un contexte caractérisé par de l'incertitude et une grande exposition aux risques, il importe de doter le système de meilleures capacités d'adaptation. Les systèmes d'approvisionnement doivent pouvoir faire preuve d'agilité, c'est-à-dire d'une capacité combinée de flexibilité et de réactivité.

Le développement d'un modèle d'affaires intégré permettant d'améliorer à moyen et long terme la résilience de la structure industrielle régionale est un chantier considérable. Par exemple, une des plus grandes causes des problèmes d'intégration est associée à la difficulté de gérer la « perte » sur les autres essences lors des opérations d'un BGAD. Malgré son importance, ce dossier a été peu discuté au cours de la phase 1. Aussi, les industriels sont persuadés qu'ils doivent réaliser des travaux ayant des standards déterminés pour satisfaire d'autres utilisateurs ou motivations. Dès lors, la question du partage des coûts imputables à ces exigences se pose. Les efforts favorisant une meilleure intégration et une plus grande coordination doivent donc être poursuivis et soutenus. Le Groupe de travail a fait ressortir des éléments sur lesquels il est possible de construire et les membres ont exprimé leur volonté de poursuivre sur la voie de la collaboration.

---

<sup>17</sup> Le concept d'Écosystème IA a été lancé lors d'un atelier de travail organisé à Fredericton, N.-B. par le Centre canadien de la fibre en février 2020.

## 4. Conclusion

La Cellule d'intervention a été mise en place en décembre 2019 à la suite de la fermeture de l'usine Fortress de Thurso. Les causes ayant amené la fermeture de l'usine sont nombreuses et complexes. De par l'interdépendance des activités forestières, l'ensemble des industriels forestiers de la région sont touchés par cette fermeture. Sans nécessairement être le seul facteur des difficultés de l'usine, le coût d'approvisionnement a été identifié par les intervenants concernés comme un élément contributeur à son manque de compétitivité. Les travaux du Groupe de travail ont donc tout naturellement cherché à comprendre ce qui rendait l'approvisionnement forestier particulièrement difficile dans la région de l'Outaouais et des Laurentides.

Les forêts feuillues et mélangées de la région génèrent un panier de produits diversifié comportant une proportion de fibre de qualité pâte (trituration) importante. La récolte et la vente à un prix suffisamment élevé sont nécessaires pour permettre la récolte des secteurs ciblés pour l'aménagement forestier. L'interdépendance des entreprises est possiblement plus forte dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides que dans la plupart des autres régions forestières québécoises. La coordination des opérations y est donc nécessaire, mais demeure difficile. La hausse observée des coûts liés à l'approvisionnement (achat, redevances, coût des opérations forestières [récolte, voirie, transport, supervision]) fragilise l'ensemble du réseau industriel et diminue la marge de négociation entre BGA permettant de trouver un prix d'échange gagnant-gagnant<sup>18</sup>.

La hausse des coûts d'approvisionnement observée chez les industriels de la région depuis 2012 (24%) dépasse largement l'inflation. Des conditions d'opération plus difficiles (secteurs de récolte plus petits, plus dispersés, volume à l'hectare plus faible) peuvent expliquer une partie de la hausse. Les conditions plus difficiles peuvent être en partie le fait d'une raréfaction des « beaux » secteurs. Elles peuvent aussi être le résultat d'une nouvelle stratégie d'aménagement et de choix sylvicoles particuliers. Finalement, elles peuvent résulter d'un processus de planification ayant certaines carences. Le manque de prévisibilité, la difficulté de prévoir adéquatement les qualités, la quantité et la localisation des volumes octroyés suffisamment à l'avance (3 à 5 ans) en serait une conséquence.

L'ensemble des éléments mentionnés plus haut ont également un impact sur l'attrait du secteur forestier pour les travailleurs et travailleuses. Il en résulte une difficulté d'attraction et de rétention de la main d'œuvre. La rareté de main d'œuvre nuit très certainement à l'efficacité des opérations. Pour leur part, les entrepreneurs forestiers peinent dans ces conditions à rentabiliser leurs opérations.

Plusieurs des facteurs identifiés dans ce rapport sont présents dans d'autres régions du Québec. Cependant, la diversité des forêts de la région accentue le nombre d'intervenants et leur interdépendance. La rupture d'un seul maillon de la chaîne d'approvisionnement, telles la fermeture ou la baisse d'activités d'une entreprise, suffit à causer un effet perturbateur majeur.

---

<sup>18</sup> Beaudoin, D., Frayret, J. M., & LeBel, L. (2010). Negotiation-based distributed wood procurement planning within a multi-firm environment. *Forest Policy and Economics*, 12(2), 79-93.

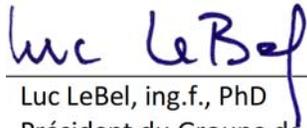
La forêt privée pourrait fournir un volume de bois plus important à la filière forestière régionale. C'est en effet un volume additionnel de 450 000 m<sup>3</sup> qui pourrait être produit si la région mobilisait les volumes disponibles à hauteur comparable à ce qui est observé dans le reste du Québec. Questionnés sur les raisons expliquant l'absence de recours aux programmes existants de soutien financier à l'aménagement forestier, les répondants de l'Outaouais ont répondu, dans une plus large proportion que la moyenne provinciale, ignorer l'existence de ces mesures. Les répondants de l'Outaouais se distinguent également par leur perception des réglementations municipales qu'ils jugent plus contraignantes que la moyenne des répondants québécois.

L'intégration demeure difficile. Elle l'était déjà avant la mise en place du régime forestier en 2012. Cependant, la situation actuelle est insatisfaisante pour les industriels. Elle semble également difficile pour les agents du MFFP. Aux défis habituels de l'aménagement forestier en forêt naturelle mélangée feuillue se sont ajoutés l'achat de bois sur le marché libre, une fragmentation des responsabilités, et un nouveau cadre de gestion des appels d'offres externes pour les inventaires et le martelage. Le manque d'indicateurs clés pour évaluer rigoureusement la performance du processus de planification est notable.

Dix solutions ont été priorisées par le Groupe de travail (voir section 2.3). Ces solutions pourraient permettre des gains d'efficacité et une réduction de coût de l'ordre de 12%. Il existe sans doute d'autres solutions pour améliorer la performance de la filière forestière de l'Outaouais et des Laurentides. Cependant, dans l'urgence, certaines actions ont été priorisées par le GT : 1) mettre en place un comité d'étude des stratégies sylvicoles adaptées au contexte actuel de la région devant donner des résultats dès le mois de juin, 2) mettre en place des mesures administratives immédiates, permettant la réalisation de travaux d'urgences et de courte durée, qui assureront des traitements sylvicoles commerciaux qui n'aggravent pas davantage la situation actuelle en produisant un excès de bois de trituration, 3) obtenir l'appui du MFFP sur l'initiative de planification collaborative déjà en place dans les Laurentides par un engagement à plus long terme, 4) favoriser la mise en place en Outaouais d'un projet pilote de planification collaborative adapté au contexte de la région, 5) renouveler et adapter la mesure d'accès aux marchés du bois à pâte consentie par le gouvernement en 2019-2020, et ce d'ici la mise en place de solutions plus pérennes, 6) mettre en place rapidement un plan de développement des axes routiers stratégiques et soutenir la réfection d'infrastructures en milieu municipal (ponts), 7) poursuivre au niveau national des actions communes de l'industrie et du MFFP visant une estimation juste et crédible de la valeur marchande des bois sur pieds (VMBS), et 8) poser les gestes nécessaires pour un débloccage des négociations avec la communauté algonquine de Lac-Barrière.

L'identification et la réalisation de gains permanents pour le secteur sont liées à la révision du modèle d'affaires actuel. Le développement d'un modèle d'affaires intégré, mobilisateur et spécifique aux régions visées par la Cellule d'intervention doit être engagé. Ce qui peut sembler initialement comme un concept théorique prend rapidement un sens dans un contexte d'approvisionnement forestier aussi complexe que celui de l'Outaouais et des Laurentides. Des éléments sur lesquels développer un tel modèle ont été identifiés par le Groupe de travail au niveau de la planification forestière. Il y aurait intérêt à capitaliser sur l'esprit collaboratif observé durant les réunions du Groupe de travail afin d'explorer des façons de développer la résilience de la structure industrielle régionale, mieux contrôler les coûts d'approvisionnement

et assurer l'utilisation durable des ressources forestières. En ce sens, il est fortement recommandé d'appuyer une ou des initiatives régionales visant la planification forestière collaborative des approvisionnements ainsi que la coordination des opérations. Autrement, la poursuite du modèle actuel semble conduire à une décroissance marquée de la filière forestière.

A handwritten signature in blue ink that reads "Luc LeBel". The signature is written in a cursive style. Below the signature is a horizontal line.

Luc LeBel, ing.f., PhD  
Président du Groupe de travail

## Annexes

Annexe I : Recommandations et actions pour accroître la mobilisation des bois dans les forêts privées des Laurentides et de l'Outaouais (FPFQ)

## Recommandations et actions pour accroître la mobilisation des bois dans les forêts privées des Laurentides et de l'Outaouais

Document déposé par l'Office de producteurs de bois de la Gatineau, l'Office des producteurs de bois du Pontiac et l'Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais au groupe de travail de la Cellule sur la vitalité de l'industrie forestière de l'Outaouais et des Laurentides le 30 mars 2020

Afin de mobiliser une plus grande part de la possibilité de récolte dans les forêts privées des régions de l'Outaouais et des Laurentides, le Groupe de travail recommande d'agir simultanément sur les multiples facteurs agissant sur la décision des propriétaires forestiers de récolter du bois. La vingtaine de mesures proposées dans le rapport déposé (voir annexe) par l'*Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais*, de l'*Office des producteurs de bois de la Gatineau* et de l'*Office des producteurs de bois du Pontiac* doivent permettre d'agir sur les motivations des propriétaires forestiers, leur environnement d'affaires, leur environnement réglementaire et le soutien technique et financier à leur disposition. L'objectif sera d'atteindre les moyennes québécoises dans les indicateurs retenus dans ce document. Concrètement, il s'agit de :

Zones d'action	Actions	Acteurs principaux interpellés	Échéancier	Indicateur
Accroître les échanges d'information entre les propriétaires de boisés et des techniciens et ingénieurs forestiers par :	La distribution d'un journal au plus grand nombre des propriétaires forestiers pour accroître leur intérêt envers la gestion active de leur boisé.	Office de producteurs de bois de la Gatineau Office des producteurs de bois du Pontiac Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais	2020 (Pontiac) En vigueur (Laurentides et ailleurs en Outaouais)	Nombre de propriétaires recevant le journal
	Un accroissement de l'offre de formation d'un jour à l'intention des propriétaires sur les divers aspects de la mise en valeur des boisés et de la commercialisation des bois;	Office de producteurs de bois de la Gatineau Office des producteurs de bois du Pontiac Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais	En vigueur	Nombre de propriétaires ayant suivi des formations
	L'intensification des visites de professionnels forestiers chez les propriétaires afin de prendre en compte les particularités de leurs boisés, comme l'a amorcé le comité de mobilisation des bois des forêts privées des Laurentides;	Office de producteurs de bois de la Gatineau Office des producteurs de bois du Pontiac Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais	En vigueur	Des démarcheurs actifs dans les deux régions  Nombre de propriétaires visités
	L'établissement d'un taux de taxation municipal distinct pour les boisés aménagés, selon les modalités prévues au projet de loi 48	Municipalités de l'Outaouais et des Laurentides	2021 à 2023	Nombre de Municipalités adoptant un taux distinct

Améliorer les opportunités d'affaires des propriétaires forestiers en augmentant la consommation de bois des forêts privées dans les usines de transformation de la région par :	<b>L'ouverture d'installations pour les volumes ne trouvant pas de preneur industriel, en premier lieu l'usine de Thurso pour le bois de pâte feuillue;</b>	<b>Investissement Québec</b>	<b>2020</b>	<b>L'usine de Thurso redémarrée</b>
	Un meilleur respect des scénarios d'approvisionnement des usines de transformation établis par le MFFP;	Industriels de la région	2020	Pourcentage d'achat versus le scénario d'approvisionnement établi par usine
	L'établissement d'une structure de prix du bois rond permettant de rémunérer adéquatement les entrepreneurs de récolte, les transporteurs et les propriétaires forestiers, selon les mécanismes existants de négociation des prix des bois des forêts privées;	Industriels et offices de mise en marché des producteurs de bois	2020	Des conventions de mise en marché de bois des forêts privées signées avec chacune des usines  Des livraisons en croissance
	Le renforcement de la confiance des producteurs de bois envers la filière par la mise en œuvre de mécanismes de garantie de paiement pour les livraisons aux usines.	Industriels, offices de mise en marché des producteurs de bois et RMAAQ	2021	Formule sécurisant les paiements inscrits dans les conventions de mise en marché des bois des forêts privées
Réviser les règlements provinciaux et municipaux afin de réduire les contraintes pour les opérations respectant les sciences forestières et les saines pratiques d'intervention en milieu forestier par :	L'inscription des aménagistes municipaux à la formation offerte actuellement par la FQM sur ce sujet;	MRC et Municipalités	2020	Nombre de Municipalités ayant participé à la formation
	Le suivi des recommandations du récent Guide d'aide à la rédaction d'un règlement municipal sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier;	MRC et Municipalités	2021	Nombre de Municipalités ayant procédé à un exercice de révision de leur réglementation municipale
	l'inscription d'exemptions pour les opérations forestières dans les milieux humides arborés dans les futurs règlements d'application de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>	ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques	2020	Des exemptions dans le futur règlement provincial pour permettre le maintien des activités sylvicoles dans les milieux humides arborés

Augmenter le soutien technique et financier aux propriétaires forestiers par :	Des incitatifs fiscaux pour encourager les investissements des entrepreneurs dans leurs équipements de construction de voirie, de récolte et de transport des bois (crédit d'impôt à l'investissement);	Gouvernement du Québec	2020	Inclusion des équipements de récolte et transport forestier dans les activités admissibles au crédit d'impôt à l'investissement existant
	Une hausse globale du budget du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (pour équilibrer les régions de l'Outaouais et des Laurentides sans réduire les autres régions);	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	2020	Un budget des agences de mise en valeur de l'Outaouais et des Laurentides à la hauteur de la moyenne provinciale
	Une révision des règles d'attribution des budgets de programmes entre les conseillers forestiers accrédités afin de recruter davantage de propriétaires de boisés;	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	2020	Des règles d'attribution révisées
	Réviser la grille de taux de soutien du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées pour tenir compte de la forte proportion de peuplements de feuillus intolérants sur le territoire;	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	2020	Une grille de taux de soutien du PAMVFP révisée
	Le recrutement d'une main d'œuvre spécialisée de qualité pour répondre aux besoins;	Forêt Compétences?	2021	Campagne de promotion des métiers de la forêt, en Outaouais et dans les Laurentides
	Une meilleure intégration des fonctions de conseiller forestier et de gestionnaire de plan conjoint exercées par les organismes œuvrant auprès des propriétaires forestiers.	Office de producteurs de bois de la Gatineau Office des producteurs de bois du Pontiac Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais La coopérative Terra Bois Société sylvicole de la Haute Gatineau Groupement forestier du Pontiac <b>Société d'exploitation des ressources agro-forestières de Labelle</b> <b>Société d'exploitation des ressources agro-forestières de Labelle</b> Conseillers forestiers de l'Outaouais	2021	Des comités d'échange statutaires entre les offices de mise en marché et les conseillers forestiers

		Vison Forêt Fortech <b>Marc-André Hinse</b>		
Optimiser les opérations de transport se déroulant sur les terres privées	L'utilisation des technologies disponibles pour optimiser les opérations de transport du bois.	Office de producteurs de bois de la Gatineau Office des producteurs de bois du Pontiac Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	2021	Étude réalisée sur le profil des transporteurs et entrepreneurs de récolte, les caractéristiques de leurs équipements et des éléments de modernisation à considérer
	<b>Un soutien financier au transport de bois, comparable aux mesures offertes en forêt publique, afin d'éviter de créer des écarts de compétitivité entre les deux modes de tenure</b>	<b>Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs</b>	<b>2020</b>	<b>L'attribution de la mesure de soutien au transport des bois des forêts privées aux offices de mise en marché (plutôt qu'à Domtar) pour qu'ils puissent optimiser les livraisons de bois aux usines intéressées</b>

MAC/30 mars 2020

## Annexe II : Gabarit pour la saisie des coûts d'approvisionnement

### Volumes de référence (m<sup>3</sup> net)

Type de volume	2012			2019			C
	SEPM	PEU	FEU	SEPM	PEU	FEU	
Volume GA							SVP indiquer la
Volume BMMB (gagné par vous)							
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Volume récolté =&gt; Volumes pour lesquels vous étiez mandataire d'opération</b>							
Volume récolté							
Volume vendu							
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Achats - forêt publique =&gt; Volumes pour lesquels vous n'étiez pas mandataire d'opération</b>							
Achats (bord de route)							
Achats (livrés usines)							
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

### Caractéristiques de références

Caractéristiques		2012	2019	Explications pour les écarts
Récolte	Proportion de coupe partielle (%)			
	Volume moyen à l'hectare (m <sup>3</sup> /ha)			
	Volume moyen par tige (dm <sup>3</sup> )			
Transport	Volume moyen par charge (m <sup>3</sup> )			
	Distance moyenne de transport (km)			

### Dépenses liées aux volumes récoltés (GA et/ou BMMB)

Poste de dépense		2012	2019	Explications pour les écarts
		\$/m <sup>3</sup>	\$/m <sup>3</sup>	
Récolte	Récolte			
	Pertes/gains sur essence			
	Fardier (pour récolte ou chemins)			
	Hébergement			
	Aides financières (crédits)	(0,00)	(0,00)	
<b>TOTAL - Récolte</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Chemins	Construction			
	Entretien			
	Montant reçu/versé à un tiers			
	Aides financières (programme)	(0,00)	(0,00)	
<b>TOTAL - Chemins</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Transport	Chargement/déchargement			
	Transport			
<b>TOTAL - Transport</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Autre frais	Mesurage			
	Admin/planification/certification			
	Autres (spécifiez...)			
<b>TOTAL - Autres frais</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL - Mandataire d'opération</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

### Dépenses liées aux volumes achetés sur forêt publique

Poste de dépense		2012	2019	Explications pour les écarts
		\$/m <sup>3</sup>	\$/m <sup>3</sup>	
Achats (bord de route)	Coût d'achat			
	Transport			
	Autres (spécifiez...)			
<b>TOTAL - Achats bord de route</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Achats (livré usine)	Coût d'achat			
	Autres (spécifiez...)			
<b>TOTAL - Achats usine</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

### Transfert à l'État

Poste de dépense		2012	2019	Explication:	
		\$/m <sup>3</sup>	\$/m <sup>3</sup>	\$	\$
Transferts à l'État	VMBS (bois de la GA)				
	VMBS (bois du BMMB)				
	Redevance annuelle sur la GA	0,00 \$			
	Autres (SOPFIM, SOPFEU)				
	Autres aides financières	(0)	(0)		

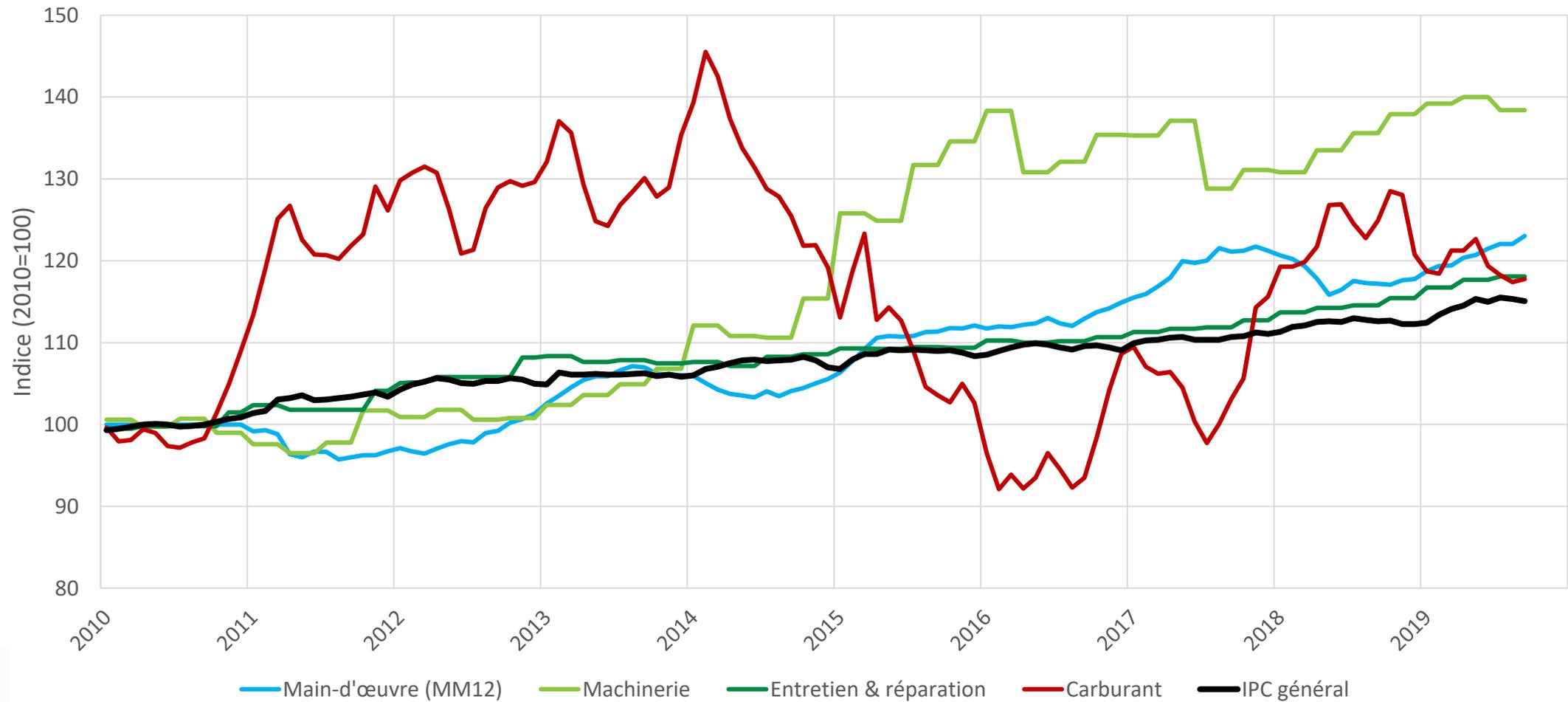
Annexe III : Évolution des coûts et des prix des produits du bois (Document préparé par le CIFQ)

# ÉVOLUTION DES COÛTS ET DES PRIX DES PRODUITS DU BOIS



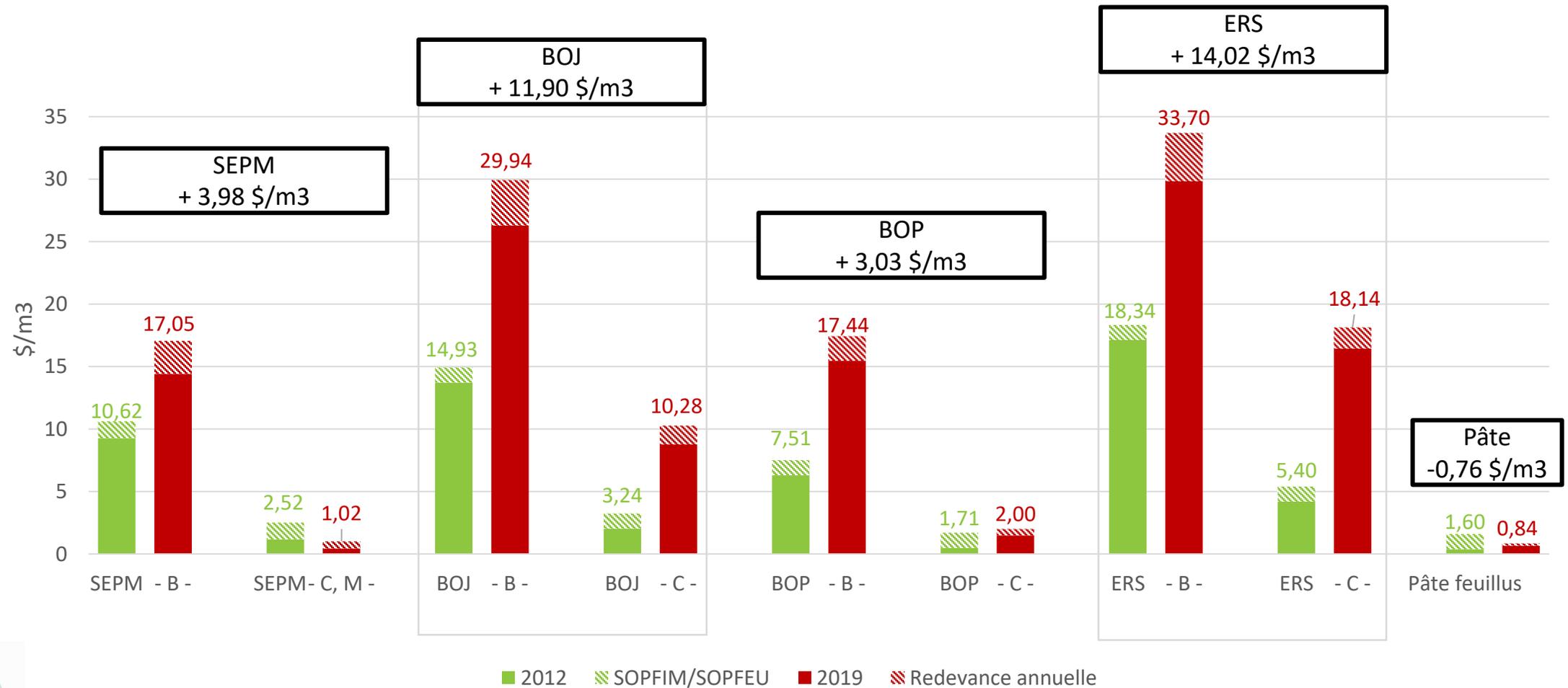
Groupe de travail de la Cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides

# ÉVOLUTION DES COÛTS



Source : Enquête sur la rémunération (Statistique Canada), Carburant diesel (Régie de l'énergie), Indice des prix des machines et du matériel (Statistique Canada), Indice des prix à la consommation (Statistique Canada)

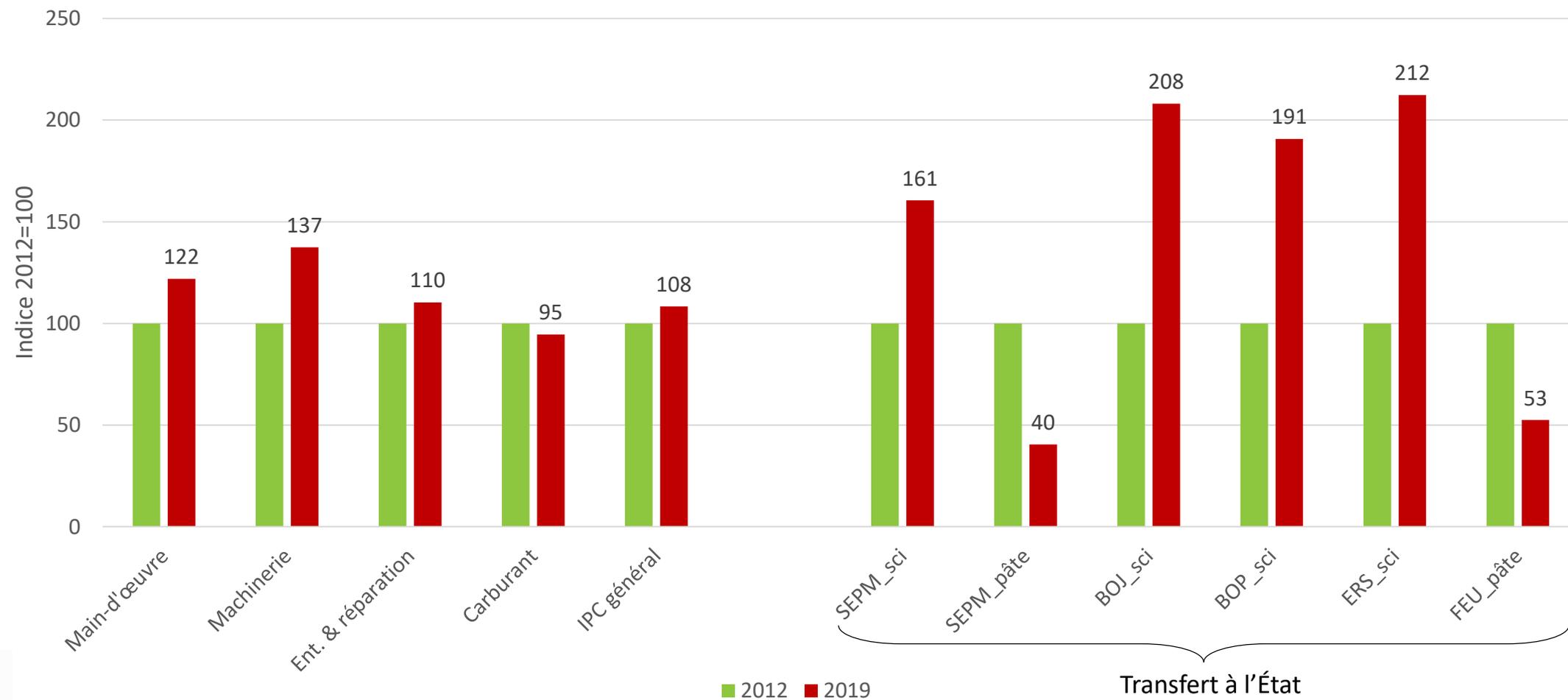
# TRANSFERT À L'ÉTAT



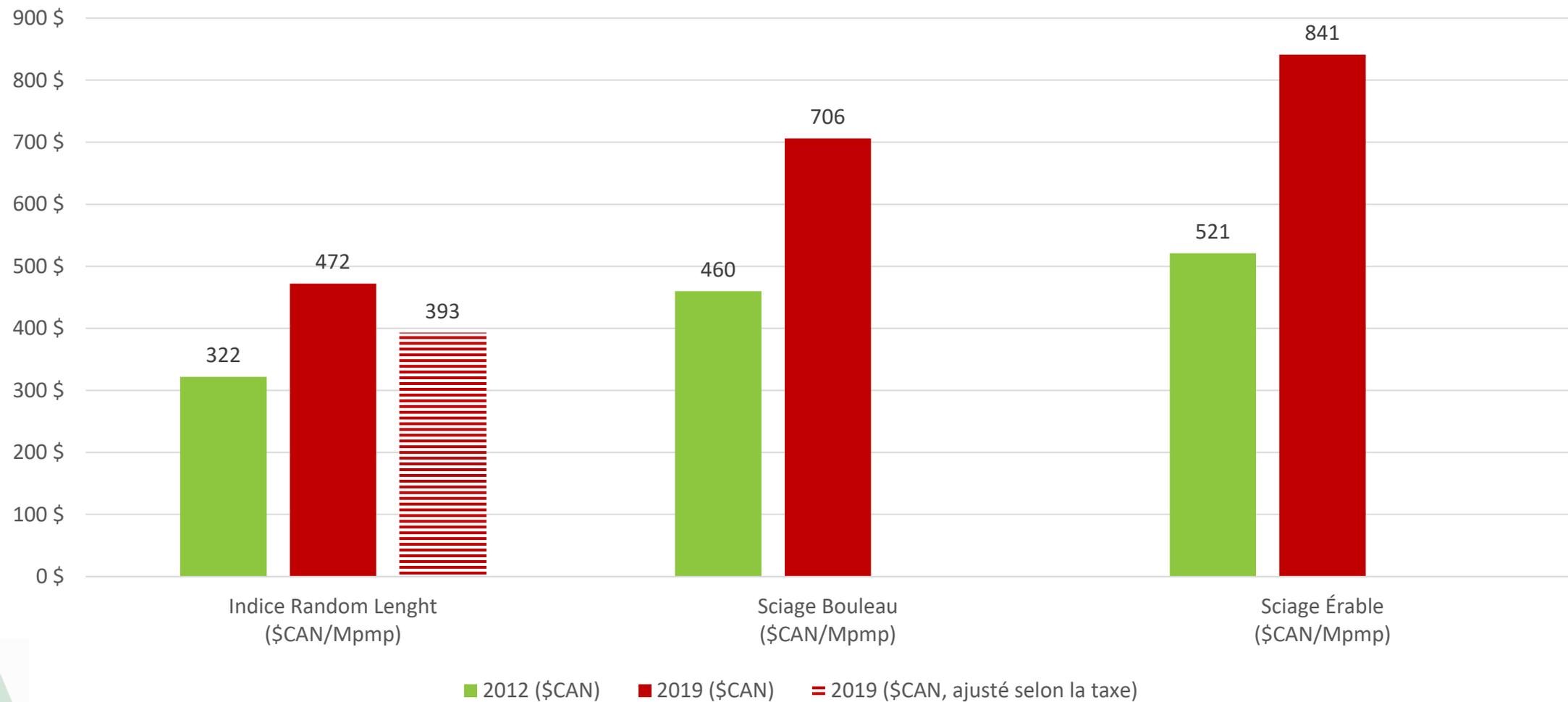
Note : Transferts à l'État = VMBS + redevance annuelle + SOPFIM SOPFEU

Source : BMMB (Facturation pour les zones de tarification : 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 648, 649, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662)

# ÉCART DES COÛTS 2012-2019

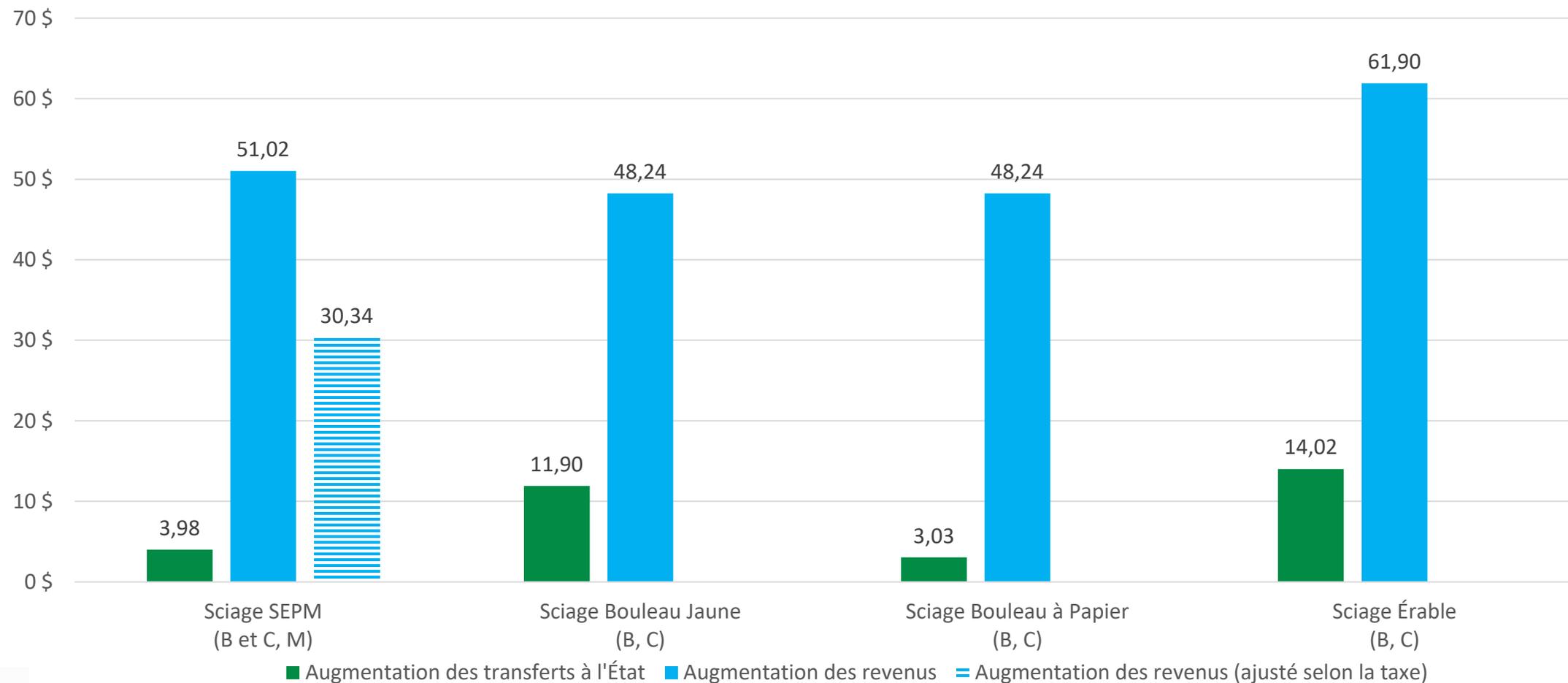


# ÉCART DES PRIX DE VENTE 2012-2019



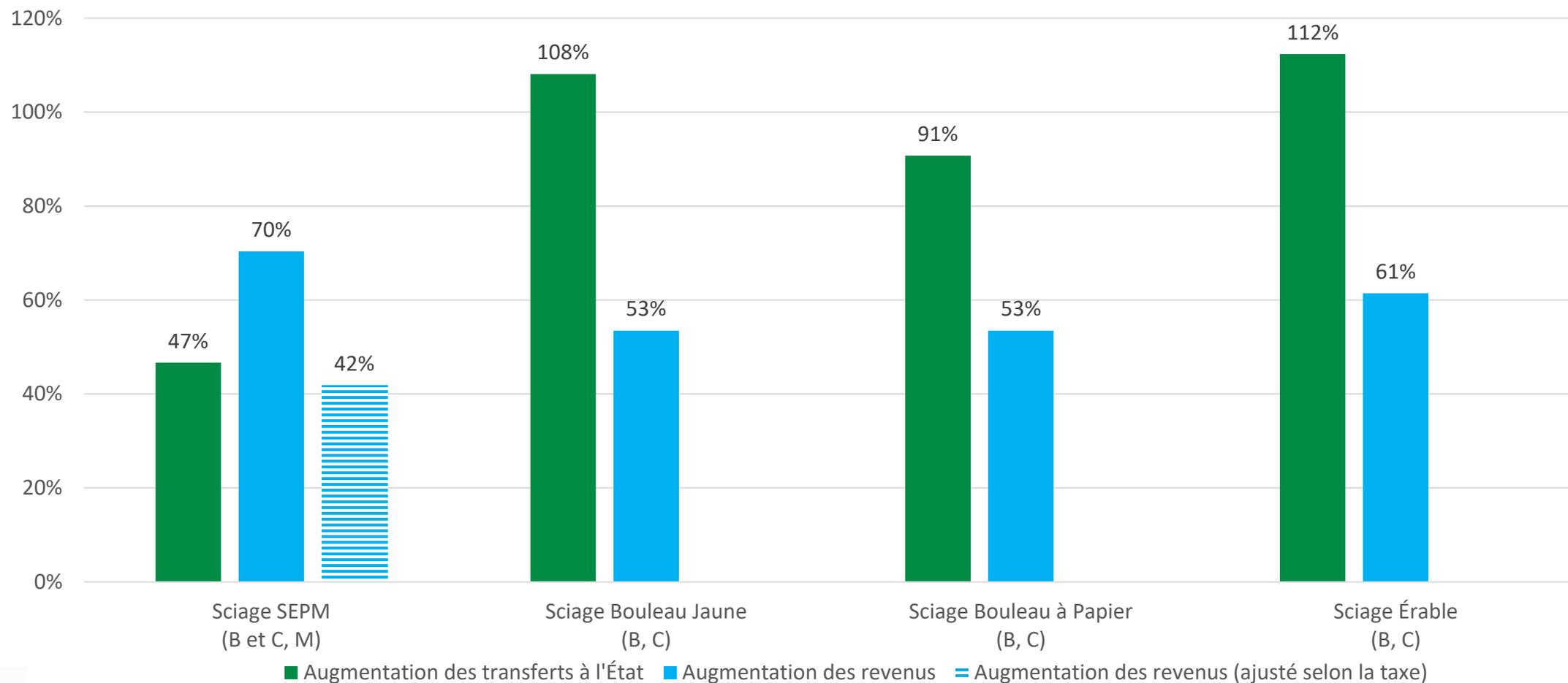
Source : Random Length, Banque du Canada, Hardwood Market Report

# SYNTHÈSE (\$/M3)



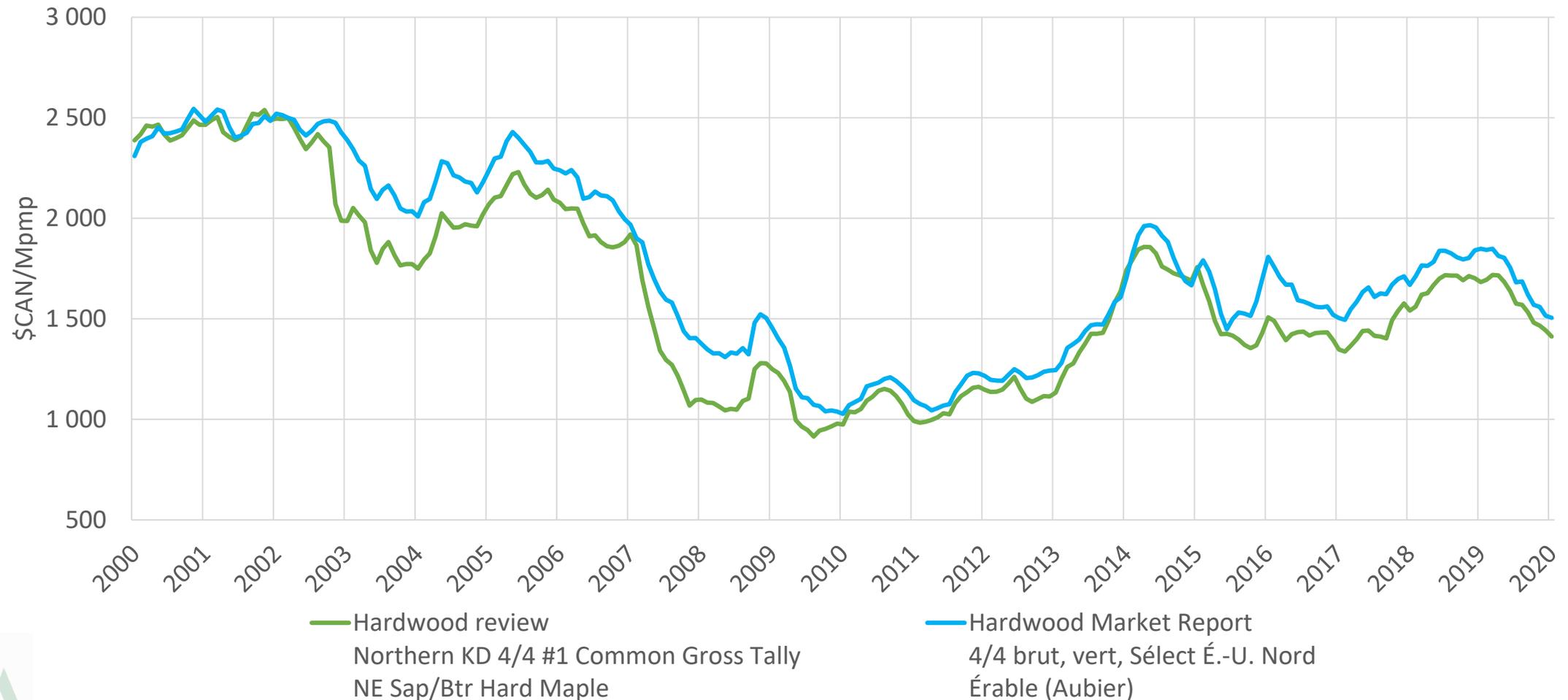
Note : SEPM, rendement matière de 4,44 m<sup>3</sup>/Mpmp en 2012 et 3,82 m<sup>3</sup>/Mpmp en 2019,  
Feuillus, rendement matière de 5,17 m<sup>3</sup>/Mpmp  
Source : MFFP, Random Length, Banque du Canada, Hardwood Market Report

# SYNTHÈSE (POURCENTAGE D'AUGMENTATION)



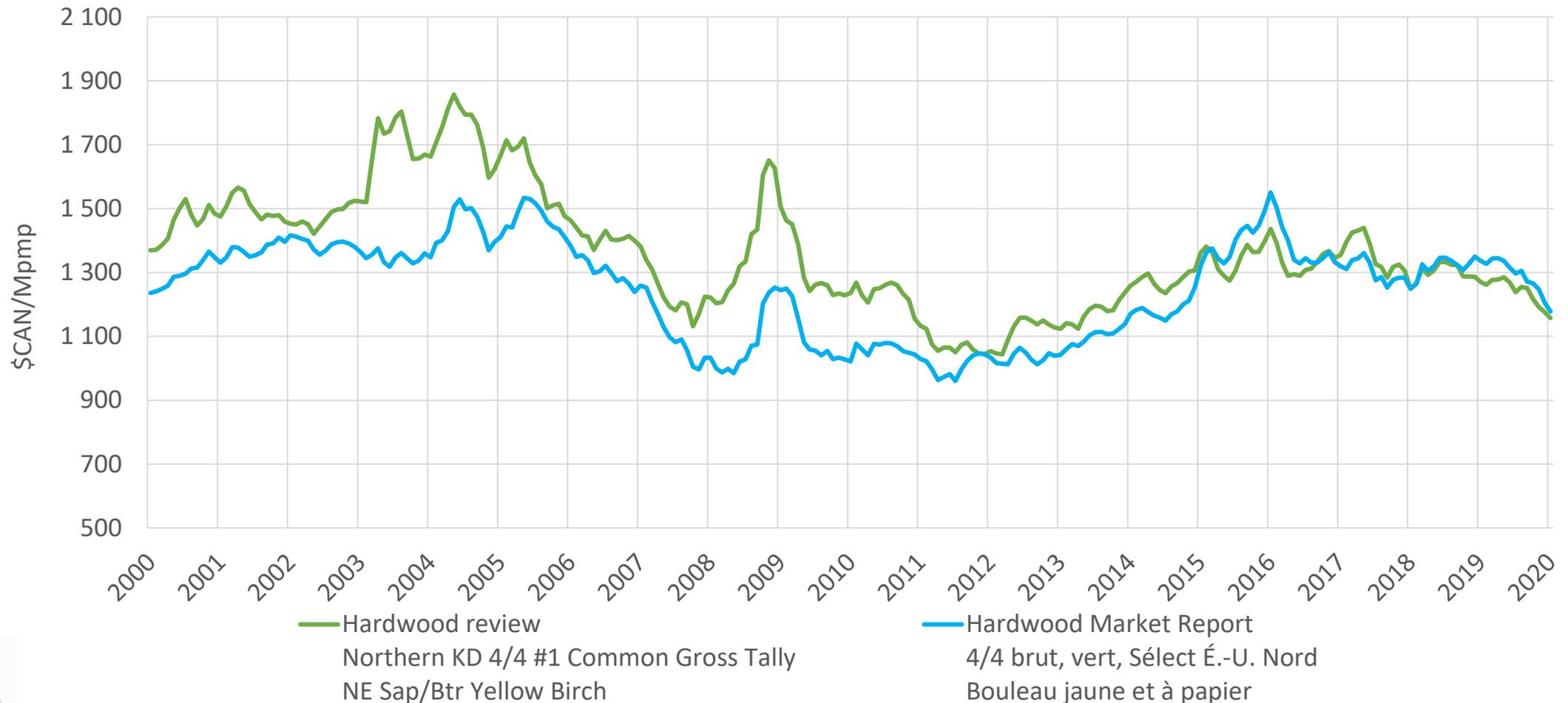
Note : SEPM, rendement matière de 4,44 m<sup>3</sup>/Mppm en 2012 et 3,82 m<sup>3</sup>/Mppm en 2019,  
Feuillus, rendement matière de 5,17 m<sup>3</sup>/Mppm  
Source : MFFP, Random Length, Banque du Canada, Hardwood Market Report

# HARDWOOD MARKET REPORT (HMR) VS HARDWOOD REVIEW (HR) (ÉRABLE – AUBIER, 4/4, #1, SEC)



Source : Hardwood Market Report, Hardwood review, Banque du Canada

# HARDWOOD MARKET REPORT (HMR) VS HARDWOOD REVIEW (HR) (BOULEAU, 4/4, #1, SEC)



Source : Hardwood Market Report, Hardwood review, Banque du Canada

## Annexe IV : Liste complète des enjeux et solutions proposés par le GT

Document de travail - Groupe de travail de la Cellule d'intervention Outaouais-Laurentides

Génération d'idées - Version 17 février 2020

Liste de problématiques et de solutions potentielles concernant l'approvisionnement forestier incluant des ajustements proposés au régime forestier

Problématiques	Impact estimé <i>en \$ ou \$/m<sup>3</sup></i>	Solutions potentielles	Améliorations escomptées, impacts	Gain estimé <i>en \$ ou \$/m<sup>3</sup></i>
<p><b>Manque de prévisibilité (planification forestière et opérations forestières)</b></p> <p>Banque de secteurs d'intervention ne répond pas entièrement au besoin, mixte d'essences</p> <p>Le processus de consultation publique peut occasionner des délais importants</p> <p>Chantiers difficiles à opérer (mal découpés, composition des essences)</p> <p>Prescriptions qui ne favorisent pas toujours les essences recherchées (volet économique)</p> <p>Harmonisation trop contraignante par le chevauchement de droits</p>	<p>2,00 à 5,00 \$/m<sup>3</sup></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Consultations publiques sur des blocs/zones plus larges Prévoir refaire une nouvelle consultation publique rapide, au besoin et selon les recommandations</li> <li>Agglomération de chantiers, regrouper encore davantage  (poursuivre l'initiative ISSO -initiative sylvicole sud ouest) Avoir des chemins d'avance, pour fluidité des opérations</li> <li>Utilisation de traitements sylvicoles adaptés (traitements alternatifs), que ce soit pour les CR (coupe de régénération), CPRS (totale avec protection) et les</li> <li>Assouplir les directives opérationnelles (DO), si applicable à cette étape ou à ce bloc de solutions potentielles</li> <li>Augmenter le prélèvement et accroître la proportion de sentiers de débardage</li> <li>Utiliser des indicateurs de performance du processus et des plans</li> <li>Intégrer l'élaboration de prescription sylvicole économiquement bonifiée lors de la planification</li> <li>Appliquer des directives provinciales pour le MFFP, les BGA (bénéficiaire de garantie d'approvisionnement - les compagnies) et autres détenteurs de droits (SEPAQ, zec, pourvoies) pour permettre la récolte et non systématiquement</li> </ol>	<p>Amélioration de la prévisibilité</p> <p>Il y a énormément de gain à bien gérer les banques de SI et SIP par type de forêt</p> <p>Amélioration du volume récolté par km de chemin</p> <p>Réduction des déplacements de machinerie</p> <p>Opérations de récolte plus rentables</p>	<p>1, 00 \$/m<sup>3</sup> et plus</p>
<p><b>Coordination/intégration inadéquate des besoins des industriels</b></p> <p>Gestion annuelle de la stratégie d'aménagement trop rigide (que ce soit en volume ou en superficie)</p> <p>Le processus de consultation publique peut occasionner des délais importants</p> <p>Mouvements inutiles, capacités sous-utilisées.</p> <p>Écouler les volumes de bois de trituration (volumes de pâte) pour 2020-2021</p> <p><i>La situation 2019-2020 du volume de pâte à disposer est gérée en sous-comité</i></p> <p>Disposer des surplus de volumes de bois de trituration (sans preneur) à chaque année forestière, en forêt publique</p> <p>Même problématique pour les volumes en provenance de forêt privée</p>	<p>2,00 à 5,00 \$/m<sup>3</sup></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Approche de planification collaborative avec implication des entrepreneurs forestiers</li> <li>Mise en place d'une planification collaborative (MFFP – BGA – Entrepreneurs</li> <li>Gestion de la stratégie d'aménagement &amp; stratégie forestière sur 5 à 10 ans</li> <li>Mise en place d'un intégrateur avec mandat de coordination/intégration des besoins des industriels et la mise en commun de leur planification Financement par les BGA et/ou avec un support financier par le MFFP Ramener un crédit sylvicole pour des travaux de planification</li> <li>Créer un poste de gestionnaire forestier par UAF (entité avec mandat et imputabilité - non-mffp et non-industriel) (forestier du territoire)</li> <li>Utilisation de cour(s) de valorisation des bois, ou cour(s) de concentration</li> <li>Système régional de gestion du transport (4.0, dispatch)</li> <li>Mettre en place une mesure de mobilisation des bois de trituration pour accompagner la filière forestière durant la saison 2020-2021</li> <li>Permettre que les bois de trituration soient considérés équivalents à des volumes de biomasse (favoriser l'émergence de projets - granules, biocarburants)</li> <li>Utilisation de traitements sylvicoles adaptés (traitements alternatifs), que ce soit pour les CR, CPRS et les CP afin de réduire le volume de bois à pâte sans preneur</li> <li>Utilisation de cour(s) de valorisation des bois, ou cour(s) de concentration, pour le traitement des volumes de feuillus de qualité et de pâte (optimisation)</li> <li>Mettre en place une mesure de mobilisation des bois de trituration pour les bois de la forêt privée aussi pour accompagner la filière forestière durant la saison 2020-2021</li> </ol>	<p>Amélioration de la prévisibilité</p> <p>Développement du réseau routier coordonné</p> <p>Meilleure utilisation des capacités de récolte et transport</p> <p>Cour de valorisation: Permet à l'usine de bois d'œuvre d'augmenter ses quantités de bois et de créer de la valeur.  Permet de réduire les quantités de pâte.</p> <p>Avoir un permis ou obtenir les autorisations de récolte au 1er avril 2020</p> <p>Continuité des opérations forestières pour les BGA et leurs entrepreneurs</p>	<p>1, 00 \$/m<sup>3</sup> et plus</p>

Document de travail - Groupe de travail de la Cellule d'intervention Outaouais-Laurentides

Génération d'idées - Version 17 février 2020

Liste de problématiques et de solutions potentielles concernant l'approvisionnement forestier incluant des ajustements proposés au régime forestier

Problématiques	Impact estimé <i>en \$ ou \$/m<sup>3</sup></i>	Solutions potentielles	Améliorations escomptées, impacts	Gain estimé <i>en \$ ou \$/m<sup>3</sup></i>
<p><b>Suite et compléments de A et B</b></p> <p>Faible prévisibilité au niveau des opérations forestières peu d'options pour s'adapter aux exigences des normes, des saisons, des essences, des besoins des clients et des marchés</p> <p>Travaux de Rexforêt pour la planification et décisions</p> <p>Problématique du martelage et des reprises de martelage</p>	1,50 à 2,00 \$/m <sup>3</sup>	<p>14. Réaliser une PRAN (programmation annuelle) représentant 3 années d'opérations</p> <p>Plus 2 années en préparation (dynamique)</p> <p>Les superficies du 3 ans doivent être harmonisées et prescrites</p> <p>3. Marge de manœuvre au niveau de la prescription pour les opérateurs en fonction de la réalité terrain</p> <p>15. Implication de Rexforêt pour la planification et décisions (TO)</p> <p>15. Révision du système de martelage (MFFP-REXFORÊT) afin de le rendre plus performant.</p>	<p>Prévisibilité et flexibilité assurées pour les opérations</p> <p>Mise en place de réseaux de chemins d'avance</p> <p>Diminution des déplacements de machines</p> <p>On vide les secteurs lorsqu'on y est</p> <p>Augmente la productivité et la rentabilité des entrepreneurs</p> <p>Contribue à la conformité des opérations</p> <p>Permet d'optimiser l'hébergement</p> <p>Optimisation du transport</p> <p>Partage des secteurs pour balancer les entrepreneurs</p> <p>Ajustement possible avec les besoins du marché</p>	1, 00 \$/m <sup>3</sup> et plus
<p><b>Suite et compléments de A et B</b></p> <p>Le mixte d'essence sciage / total volume coupé se détériore</p> <p>Augmentation des coûts reliés à la récolte</p> <p>Exécution du traitement sylvicole avec peu de rentabilité et difficultés opérationnelles</p>	2,00 à 5,00 \$/m <sup>3</sup>	<p>16. Intégrer l'élaboration de prescription sylvicole économiquement bonifiée lors de la planification (grâce à la planification collaborative ?)</p> <p>3. Revoir les critères requis lors de la réalisation des coupes partielles et autres types de coupe aussi au besoin</p> <p>Augmenter le prélèvement</p> <p>élaboration d'un CIMOTFF 2 conçu pour l'aménagement des peuplements des sous-domaines des Sapinières de Bouleau jaune et de Bouleau blanc de l'Ouest.</p> <p>Laisser sur pied des essences ou des arbres sans preneur</p> <p>Planter un réseau de sentiers de débardage plus important avec un espacement systématique</p>	<p>Augmentation du volume récolté au km</p> <p>Optimisation de l'utilisation de la machinerie</p> <p>CIMMOT: Comité sur l'impact des modalités opérationnelles des traitements en</p>	2,00 à 5,00 \$/m <sup>3</sup>
<p><b>Suite et compléments de A et B</b></p> <p><b>Arrimage des stratégies d'aménagement (FEC) avec les opérations</b></p> <p><b>La ou les stratégies d'aménagement forestier du régime en vigueur ne sont pas viables</b></p>		<p>17. Assurer un meilleur arrimage entre le CPF et la planification opérationnelle, mais en visant une rentabilité des opérations</p> <p>17. Le FEC doit analyser les stratégies régionales pour s'assurer qu'elles représentent bien les possibilités forestières</p> <p>18. Réviser significativement les stratégies d'aménagement forestier selon les territoires</p> <p>Stratégie d'aménagement (traitements) à modifier selon certaines grandes zones de l'Outaouais et Laurentides</p> <p>Zones à identifier et à préconiser pour les exclure des modalités de récolte actuelles du régime forestier</p> <p>Augmenter significativement le volume récolté pour chaque superficie à traiter dans ces zones</p> <p>Utiliser le potentiel d'un plan spécial du hêtre pour déroger du cadre</p>	<p>Amélioration de la proportion de bois de qualité récoltée par chantier/secteur/bloc</p> <p>ou</p> <p>Augmenter le volume total récolté pour chaque superficie</p>	
<p><b>Harmonisation (Générale et Premières Nations difficile)</b></p> <p>Des secteurs sont non accessibles</p> <p>Dossier Lac Barrière</p>	1,00 à 3,00 \$/m <sup>3</sup> <small>(réduction du volume diviseur)</small>	<p>19. Reprendre le dialogue (Task force MFFP- SAA-MRC-Industries) en mode solution</p> <p>20. Proposer des solutions alternatives pour obtenir des volumes pour compenser ce qui est non accessible</p> <p>21. Éliminer les comités ciblés dans les Laurentides avant les TGIRT afin d'alléger le processus d'harmonisation</p> <p>22. Assouplissement aux stratégies d'aménagement pour donner de la marge de manœuvre</p>	<p>Le Ministre doit donner la marge de manœuvre nécessaire aux aménagistes afin de subvenir à l'approvisionnement des usines lors de conflits majeurs avec les Premières Nations</p>	1,00 à 3,00 \$/m <sup>3</sup>

Document de travail - Groupe de travail de la Cellule d'intervention Outaouais-Laurentides

Génération d'idées - Version 17 février 2020

Liste de problématiques et de solutions potentielles concernant l'approvisionnement forestier incluant des ajustements proposés au régime forestier

Problématiques	Impact estimé <i>en \$ ou \$/m<sup>3</sup></i>	Solutions potentielles	Améliorations escomptées, impacts	Gain estimé <i>en \$ ou \$/m<sup>3</sup></i>
<p><b>Réseau routier, voirie et transport</b> Défiance des infrastructures régionales (chemins) pour le transport forestier Entretien du réseau routier, coûts élevés</p>	<p>1,00 à 3,00 \$/m<sup>3</sup></p>	<p>23. Amélioration de la planification pour permettre d'établir un plan d'amélioration du réseau routier  Utiliser les enveloppes disponibles du PRCM 24. Identifier le réseau forestier primaire stratégique pour chaque région/chaque UA Investir du nouvel argent pour le réseau routier multiresources Utiliser les enveloppes disponibles du PRCM Impliquer le MTQ dans la démarche entourant le réseau stratégique Entrepreneurs désignés pour des axes routiers forestiers stratégiques 25. Identifier des corridors routiers pour le transport potentiel avec majoration des charges hivernales</p>	<p>Amélioration des coûts de transport          majoration des charges hivernales</p>	<p>1,00 à 3,00 \$/m<sup>3</sup></p>
<p><b>VMBS (Droits de coupe)</b> Droits de coupe trop élevés par rapport à la qualité des tiges de feuillus récoltées  Calcul de la VMBS, questionnement VMBS: valeur marchande du bois sur pied</p>	<p>5 à 10 \$/m<sup>3</sup></p>	<p>26. Révision du modèle de redevances pour les feuillus de qualité et Pin Analyser les intrants et apporter des corrections ou ajustements Considérer les contraintes de la forêt mixte et feuillue Considérer que les programmes ou compensations ne sont pas tous utilisés à 100% 27. Révision de la matrice de répartition par produit pour chaque région 28. Possibilité de redevances par chantier et non par zone de tarification</p>	<p>VMBS (droits de coupe) à payer selon la juste valeur ? S'assurer que la juste Valeur Marchande des Bois Sur Pied soit exprimée</p>	<p>?</p>
<p><b>BMMB - Les secteurs et volumes offerts sur le marché libre</b> <b>BMMB - Implication dans la prévisibilité et la planification</b>  Bureau de mise en marché des bois      Rareté induite de la disponibilité de la ressource forestière qui crée de l'incertitude quant à l'approvisionnement entraîne une hausse de coûts.  Autres aspects administratifs</p>	<p>1,00 à 5,00 \$/m<sup>3</sup></p>	<p>29. Revoir l'implication du BMMB 29. Participation obligatoire aux tables opérationnelles au même titre qu'un bénéficiaire avec les mêmes contraintes et les mêmes obligations.  30. Utiliser davantage le marché libre pour certains secteurs/territoire  33.b. Obligation de vente (prix du marché)  31. Revoir le niveau de ponction du BMMB sur le territoire qui est à 25% 32. Comblent les besoins des BGA en priorité dans la banque de secteurs  33. Fermer chaque dossier de vente 12 mois après la réception des rapports et libérer les garanties d'exécution dans les mêmes délais</p>	<p>Ponctions similaires aux BGA ( volume par chantier (taille), volume ponctionné (quantité annuelle), ainsi que les volumes sous contraintes (autochtones,SEPAQ,pourvoires...)) Budget requis au BMMB pour payer sa part du développement des accès et des frais de certification au même titre que les BGA Assurer la cohésion et l'intégration lors de la planification opérationnelle stratégique du territoire Principe de complémentarité requis.  Limiter les ponctions sur le territoire afin de donner une marge de manœuvre aux BGA dans leur planification    Améliorer la gestion des liquidités</p>	<p>1,00 à 3,00 \$/m<sup>3</sup></p>
<p><b>Les frais reliés à la redevance annuelle (Rente) applicables sur les volumes de GA (garantie d'approvisionnement)</b></p>	<p>2,00 \$ ou plus en moyenne selon essences</p>	<p>34. Abolir la rente  35. Recevoir un crédit sylvicole de planification forestière équivalent à la rente pour implication dans les travaux de planification, approche collaborative</p>	<p>Assurer la compétitivité de l'industrie</p>	<p>2,00 \$ en moyenne</p>

Document de travail - Groupe de travail de la Cellule d'intervention Outaouais-Laurentides

Génération d'idées - Version 17 février 2020

Liste de problématiques et de solutions potentielles concernant l'approvisionnement forestier incluant des ajustements proposés au régime forestier

Problématiques	Impact estimé <i>en \$ ou \$/m<sup>3</sup></i>	Solutions potentielles	Améliorations escomptées, impacts	Gain estimé <i>en \$ ou \$/m<sup>3</sup></i>
<b>Lourdeur administrative au niveau de la gestion des volumes</b> Pas de permis ou d'autorisation de récolte au 1er avril Arrêt des opérations de récolte ou délai de démarrage  Administration reliée aux autorisations de transport, car délais pour les entrepreneurs et déplacements de chargeuses/machinerie	1,50 à 2,00 \$/m <sup>3</sup>	36. Assurer une flexibilité en fin et début de saison, transition entre les exercices forestiers 37. Gérer les volumes et les autorisations de récolte sur une base de 5 ans Balancement à la fin de la période quinquennale (avec plan et son suivi) 38. Simplifier le processus pour les autorisations de transport (Exemple bois de chauffage ou autres types) 39. Éviter de revenir plus d'une fois sur un chemin pour sortir le bois	Assurer une continuité des opérations lorsque requise Meilleure prévisibilité Réduction des coûts de voirie (construction & entretien)  Réduction des coûts de fardier ou autres Optimisation de l'utilisation des équipements	1,00 \$  meilleure prévisibilité
<b>Éléments problématiques au niveau du RADF (règlement sur l'Aménagement durable des forêts)</b> La conformité aux catégories de classes de chemin  Certaines nouvelles exigences du RADF sont problématiques (fermeture de chemins, ouvrage amovible, déflecteurs dans ponceaux)		40. Enlever le tableau des classes de chemins du RADF ( Annexe 4 ) 41. Révision du RADF 41. Accorder encore une période de transition pour la mise en œuvre complète du RADF 41. Permettre davantage de flexibilité pour les ouvrages amovibles	Les classes de chemins doivent être un guide et non une norme Éviter les non-conformités Limiter les augmentations de coûts Gestion par objectifs, flexibilité opérationnelle	
<b>Programme de chemins multiressources (PRCM) non adapté</b> Les sommes prévues ne sont pas entièrement utilisées N'atteint pas l'objectif escompté lors de son annonce Lourdeur administrative	<i>perte d'opportunités</i>	42. Enlever le tableau de classification des chemins du RADF et du PRCM 43. Détacher le lien avec la PRAN 44. Pas de limite de coûts par classe de chemins; 45. Appliquer le critère chemin carrossable en été 46. Fermer le 30 Avril de chaque année avec le rapport final 46. Simplifier et recadrer l'utilisation du PRCM pour obtenir 100% du budget pour avoir un effet positif sur les coûts et de façon prévisible Prévoir une enveloppe pour les zones fauniques structurées ayant un plan de récolte de 3 à 5 ans (prévisibilité)	Revenir à l'objectif initial de la création de ce programme soit la compétitivité de l'industrie forestière Ceci dans le but d'être équitable avec ce qui se passe en Ontario Ce qui se fait en Ontario a passé le test des US Ce programme permet aux industries d'alléger partiellement ses coûts de la voirie forestière sur les chemins de l'état.	1,00 \$
<b>Rentabilité et stabilité pour les entrepreneurs forestiers</b> Manque de rentabilité des entrepreneurs forestiers, Vieillessement du parc de machineries forestières, Pertes de capacité de récolte et d'expertise (construction, voirie) interdictions de travailler en coupe partielle avant le 1 août		47. Appuyer le renouvellement du parc d'équipements forestiers 48. Programmes de perfectionnement appuyé par ministères (MFFP-MESS-...) 49. Formation et reconnaissance d'expertise des opérateurs, entrepreneur 50. Permettre de travailler en période estivale (juin – juillet). Assouplir les directives opérationnelles (DO) si applicable à cette étape 50. Cibler et réserver des traitements pour cette période		
<b>Difficultés d'attrait et de rétention de la main-d'œuvre forestière</b>  interdictions de travailler en coupe partielle avant le 1 août Contexte sectoriel négatif		51. Label régional pour la filière forestière (communication, fierté régionale) 50. 44 semaines à donner à ces travailleurs, un engagement nécessaire envers eux Assouplir les directives opérationnelles (DO) si applicable à cette étape		
<b>Forêt privée sous-exploitée</b>  Le potentiel de volume accessible dans la forêt privée est sous-utilisé		52. Octroyer davantage de budgets aux agences pour favoriser la récolte dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides (stratégie d'aménagement forestier à réévaluer aussi) 52. Groupe de mobilisation des bois de la forêt privée	Mobiliser davantage de volume de bois, toutes essences	

Document de travail - Groupe de travail de la Cellule d'intervention Outaouais-Laurentides

Génération d'idées - Version 17 février 2020

Liste de problématiques et de solutions potentielles concernant l'approvisionnement forestier incluant des ajustements proposés au régime forestier

Problématiques	Impact estimé <i>en \$ ou \$/m<sup>3</sup></i>	Solutions potentielles	Améliorations escomptées, impacts	Gain estimé <i>en \$ ou \$/m<sup>3</sup></i>
<p><b>Autres</b>                      Coût de l'approvisionnement de Fortress trop élevé                      Secteurs complexe, trop coûteux peu attrayant et difficile à coordonner                      Diversification des preneurs de trituration et biomasse</p> <p>Supporter le maillage des entre-prises de la filière forestière avec les entreprises manufacturières présentes en région.</p> <p>Supporter le maillage des entre-prises de la filière forestière avec les entreprises manufacturières présentes en région.</p>		<p>53. Cibler des secteurs optimisés pour l'approvisionnement de Fortress (CR)                      30. Vente par produits du BMMB par appels d'offres : 1) produits cour d'usine, 2) récolte                      58. Bonification de la mesure d'Accès au marché</p> <p>55. Désigner un répondant gouvernemental ayant pour mandat de faciliter l'avancement et la réalisation des projets de transformation à proximité des bois de trituration de feuillus durs en développement dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides.</p> <p>3. Permettre de débiter les travaux avant le mois d'août pour les travaux avec crédits dans les strates mixtes (juin-juillet) et donner une marge de manœuvre</p> <p>58. Revoir le calcul des mesures d'aide à l'aménagement des forêts feuillues, 1) accès au marché, et 2) mal adapté à notre région et les 3 critères sont très arbitraires (volume récolté, diamètre tige et peuplement</p> <p>55. Favoriser la mise en réseau des entreprises de transformation de la matière ligneuse avec Hydro-Québec pour l'implantation de projets de centrales de cogénération dans le but d'abaisser les coûts de production de vapeur pour les entreprises manufacturières locales</p> <p>56. bloc permanent d'énergie pour les projets de valorisation associés à la                      60. Entreprise de gestion</p>		

## Annexe V : Tableau d'enjeux et d'actions proposés par un industriel membre du GT

Problématiques	ACTIONS / Moyen terme	ACTIONS / Court terme
A. Manque de prévisibilité  (planification forestière et opérations forestières)	En collaboration avec les BGA, élaboration d'un CIMOTFF 2 conçu pour l'aménagement des peuplements des sous-domaines des Sapinières de Bouleau jaune et de Bouleau blanc de l'Ouest.  Accélérer l'implantation du processus de planification quinquennal dynamique.	Expérimenter des modes d'intervention transitoires qui permettraient d'ajuster les directives opérationnelles dans les sous-domaines des Sapinières de Bouleaux de l'Ouest. Documenter ces expérimentations pour que les résultats obtenus servent à enrichir les connaissances terrain de l'aménagement des peuplements des sous-domaines des Sapinières de Bouleau jaune et de Bouleau blanc de l'Ouest.  Retirer de la planification forestière (200%), les chantiers qui ne satisfont pas les critères de rentabilité financière.
B. Coordination /  intégration inadéquate des besoins des industriels	Mettre en place une démarche collaborative « MFFP-BGA-ENTREPRENEURS FORESTIERS » pour identifier des indicateurs et cibles minimums visant la rentabilité financière des interventions.  Intégrer l'élaboration de prescriptions sylvicoles <u>financièrement rentables</u> lors de la planification toujours dans le respect de la durabilité sous la base du CIMOTFF.  Révision du système de martelage (MFFP-REXFORËT) afin de le rendre plus performant.  Report ou modulation de la nouvelle orientation ministérielle concernant la récolte obligatoire des tiges résineuses de 10 cm et plus.	Utilisation des traitements sylvicoles adaptés, <u>durables sur la base du rapport du comité CIMOTFF</u> , qui atteignent les cibles de rentabilité financière que ce soient les CR, CPRS et les CP (ex. : bois d'œuvre récolté; m <sup>3</sup> récolté par km de chemins construits).  Utiliser à la fois les recommandations du rapport du CIMOTFF (recommandations et balises, mars et juillet 2014) et des cibles de rentabilité financière des interventions. <sup>(1)</sup> Note.  Confirmer le maintien des crédits sylvicoles à la récolte, de l'aide à l'optimisation du tronçonnage et à la mise en marché des bois de trituration de feuillus durs.  Moduler l'aide accordée à la récolte en fonction du volume récolté afin que les BGAD ne soient pas obligés de supporter des pertes financières liées à l'exécution des travaux sylvicoles prescrits par le MFFP.  Confirmer l'intérêt de mettre en place un intégrateur avec mandat de coordination / intégration des besoins des industriels et la mise en commun de leur planification. Assurer le financement conjoint (MFFP-BGA) du poste d'intégrateur sur une base récurrente.  Réviser ce système dans le cadre de l'élaboration de traitements sylvicoles alternatifs adaptés aux peuplements des sous-domaines des Sapinières de Bouleaux de l'Ouest.  Établir les diamètres de récolte des résineux de petites dimensions comme suit :  - Sapin : 16 cm et plus;  - Épinettes : 14 cm et plus.
C. Réseau routier, voirie et transport	Simplification de l'administration du PRCM	Enlever du PRCM le tableau de la classification des chemins.  Supprimer le lien avec la PRAN.  Considérer l'enveloppe accordée aux BGAD comme la référence administrative de l'application du programme sans déterminer

	Révision de l'application du RADF quant à la classification des chemins.	<p>les montants par chemin. Supprimer la notion de chemins par chantier.</p> <p>Rendre obligatoire le remboursement des dépenses réalisées à la fin de chaque saison d'opération sur la présentation de factures avec vérification aléatoire. Dossier fermé au 30 avril de chaque année.</p> <p>Enlever le tableau des classes de chemin du RADF.</p>
E. BMMB : Secteurs et volumes offerts sur le marché libre  Implication dans la prévisibilité et la planification	<p>Revoir la structure organisationnelle du BMMB pour faire en sorte que ses employés en région relèvent du Secteur des Opérations régionales (OR) et soient placés sous l'autorité de la DGfO.</p> <p>Obliger le BMMB à assurer une complète transparence dans les résultats d'un encan.</p>	<p>Participation obligatoire aux tables opérationnelles au même titre qu'un bénéficiaire avec les mêmes contraintes et les mêmes obligations.</p> <p>Obliger le BMMB à collaborer étroitement à l'élaboration des planifications stratégiques régionales.</p> <p>Afficher le montant des offres pour chaque vente en plus du gagnant.</p> <p>Fermer chaque dossier de vente (contrat) 12 mois après la réception des rapports et libérer les garanties d'exécution dans les mêmes délais.</p>
F. Les frais reliés à la redevance annuelle (Rente) applicables sur les volumes de GA	<p>À terme, abolir la rente forestière.</p> <p>Facturer la rente en fonction du volume et des produits récoltés en forêts feuillues et mixtes.</p>	<p>Permettre aux BGA, qui s'approvisionnent dans les peuplements feuillus et mixtes de l'Outaouais et des Laurentides, de retenir en région le montant de la rente qui leur est facturée et de l'utiliser pour assurer:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le financement de la participation des BGA et des entrepreneurs forestiers au processus de planification forestière;</li> <li>- la réalisation des travaux d'inventaires et de martelage.</li> </ul>
G. Rentabilité et stabilité pour les entrepreneurs forestiers	<p>Associer les entrepreneurs forestiers aux travaux de planification forestière.</p> <p>Formation de la relève des opérateurs de machineries forestières et des chauffeurs de camion forestiers.</p> <p>Appuyer le renouvellement du parc d'équipements forestiers.</p> <p>Baisser les coûts de fonctionnement des camions forestiers.</p>	<p>Mise en place d'une planification collaborative (MFFP-BGA-Entrepreneurs).</p> <p>Financer les stages en entreprise pour les finissants au DEP en abattage et en voirie forestière afin de leur permettre d'atteindre un niveau de productivité fonctionnel. Accélérer et simplifier l'accès de ces finissants à ces formations. <sup>(2)</sup> Note</p> <p>Réviser les paramètres du Programme ESSOR afin que ce programme corresponde davantage aux besoins de financement des entrepreneurs forestiers désirant acquérir ou remplacer des équipements forestiers.</p> <p>Pour ce faire, s'inspirer du modèle de la SCHL qui finance une partie importante du capital de départ exigé pour l'acquisition d'une maison.</p> <p>Permettre aux propriétaires de camions forestiers de bénéficier du remboursement des taxes sur le diesel, équivalent au % du temps passé sur les chemins forestiers ou gravelés (ex; chemin de Parent)</p>
I. Autres Transformations à proximité des bois récoltés en forêts publiques et privées	Consolider la structure industrielle en place dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides.	Confirmer un approvisionnement, correspondant aux capacités installées de production à des coûts concurrentiels, aux usines de transformation de bois régionales.

	<p>Privilégier la réservation et l'attribution des bois de trituration de feuillus, disponibles à la récolte ou non récoltés de façon récurrente, aux projets de transformation à proximité.</p> <p>Supporter le maillage des entreprises de la filière forestière avec les entreprises manufacturières présentes en région.</p>	<p>Désigner un répondant gouvernemental ayant pour mandat de faciliter l'avancement et la réalisation des projets de transformation à proximité des bois de trituration de feuillus durs en développement dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides.</p> <p>Favoriser la mise en réseau des entreprises de transformation de la matière ligneuse avec Hydro-Québec pour l'implantation de projets de centrales de cogénération dans le but d'abaisser les coûts de production de vapeur pour les entreprises manufacturières locales et de rendre les usines de transformation des bois plus compétitives en leur permettant de tirer un revenu complémentaire.</p>
--	--	--